



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024-2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

I.	CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
II.	CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
A.	LE NIVEAU INTERNATIONAL, DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES CONTRASTEES ET FRAGILES..	5
B.	LES POLITIQUES MONETAIRES	6
C.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	7
D.	LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES FIN 2023	8
E.	LE PLF 2024 – DISPOSITIONS RELATIVES AU BLOC COMMUNAL.....	10
III.	RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL ET ELEMENTS DE COMPARAISON.....	14
A.	LES RATIOS	14
B.	LA FISCALITE	15
C.	LA DETTE.....	18
D.	LES EPARGNES ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT	22
IV.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	24
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	26
A.1	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	28
A.2	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	33
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	41
B.1	LA PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS – LE PLAN PLURIANNUEL (PPI)	42
B.2	LE FINANCEMENT DU PPI	45

I. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préalablement au vote du budget, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) permet de passer en revue les orientations budgétaires de la Commune et d'informer sur sa situation financière.

Aussi, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir, pour les communes, dans les deux mois précédant le vote du budget.

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les dispositions prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 ont modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise et complète son contenu.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- 2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »*

Il constitue donc une étape incontournable du cycle budgétaire. Son objet réside en effet dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientations budgétaires, présente successivement :

- *Les principaux éléments du contexte économique, financier, budgétaire et législatif ;*
- *Un point rétrospectif sur la situation financière de la collectivité ;*
- *Le cadrage budgétaire et les conditions d'équilibre envisagés pour la construction du budget primitif 2024 ;*
- *Les perspectives financières au-delà de 2024.*

Mais au-delà de ces obligations réglementaires, ce rapport constitue une opportunité de donner du sens aux actions menées tant en investissement qu'en fonctionnement. Il doit permettre également de comprendre les enjeux de la collectivité et plus globalement du territoire. Il sert à expliciter les choix stratégiques, les orientations politiques prises par l'exécutif.

Le projet de budget 2024 reste à nouveau fortement marqué par le contexte international et géopolitique : hausse historique des prix des matières premières conjuguée à un rebond des tensions d'approvisionnement, niveau élevé des prix énergétiques, maintien d'une inflation élevée, resserrement monétaire avec notamment un relèvement des taux d'intérêt...

Face à ces crises, les besoins en services et investissements sont réaffirmés par la population. L'objectif est donc de maintenir un haut niveau de service public local pour les Franquevillais et de conserver un niveau important d'investissement.

La municipalité maintiendra dans ses priorités :

- ✓ ***L'accompagnement des plus fragiles,***
- ✓ ***La poursuite d'une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux exigences de la transition énergétique,***
- ✓ ***La garantie d'un équilibre budgétaire pérenne.***

II. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

A. LE NIVEAU INTERNATIONAL, DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES CONTRASTEES ET FRAGILES

Après un effondrement en 2020 (-3,1 %) lié à la pandémie, puis un rebond spectaculaire en 2021 (+6%) l'économie mondiale a généré une croissance de 3,5% en 2022. Cette tendance au ralentissement de la croissance devrait être confirmée en année pleine 2023 puis en 2024. En effet, les facteurs qui ont entravé la croissance en 2022 persistent. Ainsi, le FMI projette en effet une croissance mondiale de 3% en 2023 et de 2,9% en 2024, principalement portée par les pays émergents. La prévision n'est a contrario dans la zone euro que de 0,7% en 2023 et 1,2% en 2024.

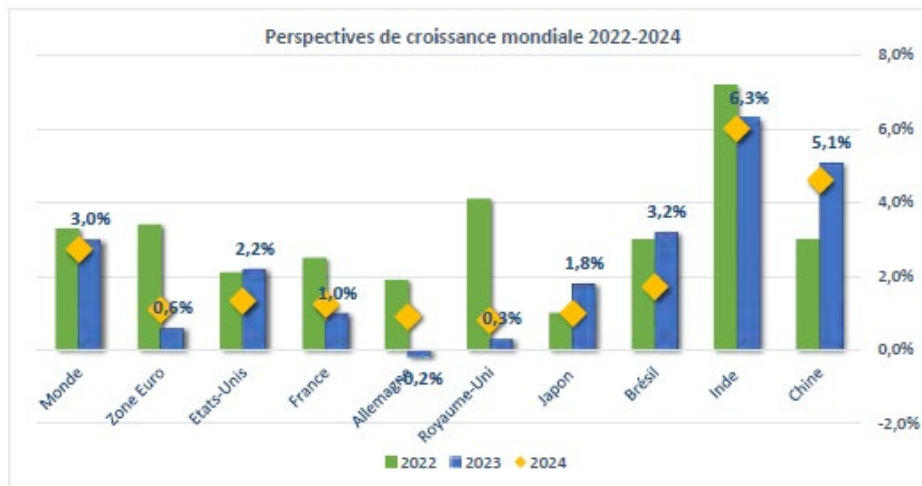


Figure : Perspectives intermédiaires de croissance mondiale 2022-2024

Taux de croissance du PIB réel en glissement annuel en pourcentage
 Source : OCDE – rapport intermédiaire septembre 2023

On ne peut donc que constater que les crises internationales conduisent à une fragmentation des marchés et font peser des risques sur la circulation des produits de base : produits alimentaires, mais aussi minerais rares essentiels aux composants électroniques et au développement de batteries comme alternative aux énergies fossiles. Ces facteurs peuvent conduire à des difficultés d'approvisionnement et à une forte volatilité des prix, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour les populations les plus fragiles et un impact sur les investissements en matière de transition énergétique.

(source FMI, perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023).

L'inflation reste élevée et continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages. Le resserrement des politiques des banques centrales a fait augmenter le coût de l'emprunt, limitant ainsi l'activité économique. Le niveau élevé des taux d'intérêt se répercute sur le système financier et les banques des pays avancés ont durci leurs conditions d'octroi de prêts.

Par conséquent, les pertes de production par rapport aux prévisions antérieures à la pandémie restent lourdes, en particulier pour les pays les plus pauvres.

Malgré ces circonstances défavorables, l'activité économique mondiale a bien résisté au 1^{er} trimestre 2023, principalement grâce au secteur des services.

Les autres secteurs affichent certaines faiblesses et les indicateurs pour le 2^{ème} trimestre indiquent un ralentissement plus généralisé de l'économie.

Dans le même temps, l'excès d'épargne accumulé pendant la pandémie diminue dans les pays avancés, ce qui signifie une réduction de la protection des ménages contre les chocs (augmentation du coût de la vie, moindre accès au crédit, etc.).

Le pic d'inflation a été atteint en 2022, mais l'OCDE souligne une tendance inflationniste persistante. Pour la zone euro, les projections sont de 5,5% en 2023 puis 3% en 2024. (*source perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2023*).

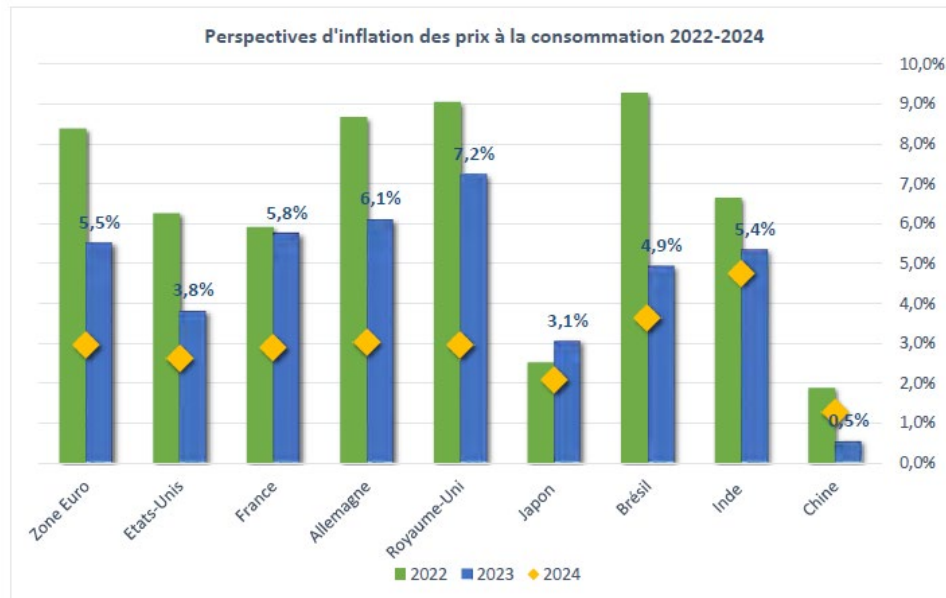


Figure : Perspectives intermédiaires d'inflation 2022-2024

Inflation globale des prix à la consommation en glissement annuel en pourcentage
Source : OCDE – rapport intermédiaire septembre 2023

L'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires au premier semestre de 2023. En revanche, l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors composantes les plus volatiles, à savoir l'alimentation et l'énergie) n'a pas sensiblement reflué. Elle reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales. L'un des principaux risques est que l'inflation s'avère de nouveau plus persistante qu'anticipée, ce qui obligerait les banques centrales à relever encore les taux d'intérêt ou à les maintenir à un niveau élevé pendant une période plus longue.

Les prévisions économiques sont parallèlement soumises à de nombreux aléas, notamment en lien avec les tensions géopolitiques internationales (conflit au Moyen Orient).

Le taux de chômage dans la zone euro se stabilise à un niveau historiquement bas, autour de 6,5% depuis plusieurs mois, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14% chez les jeunes de moins de 25 ans (*source Eurostat août 2023*).

B. LES POLITIQUES MONETAIRES

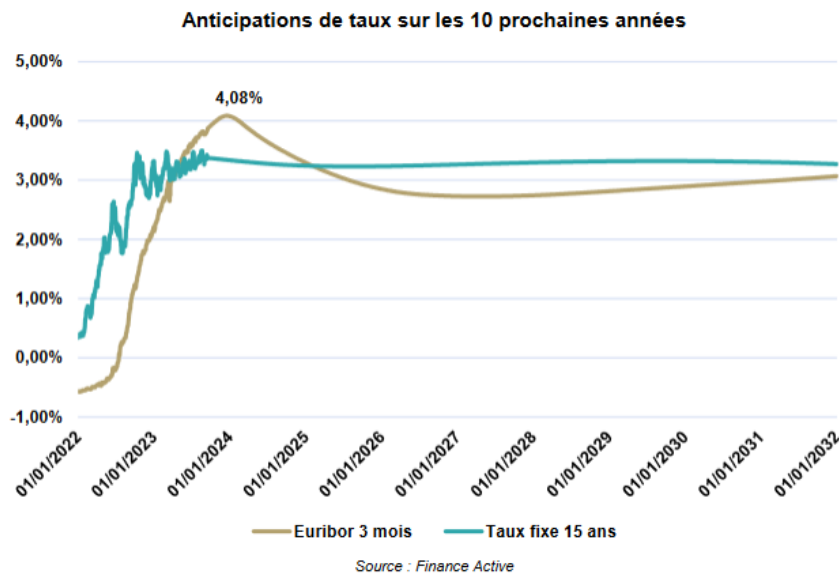
Le contexte inflationniste a poussé la majorité des banques centrales à revaloriser leurs principaux taux directeurs en 2022. La détente des taux n'a pas encore commencé, car si l'inflation a globalement décéléré, elle reste encore au-dessus des cibles des banques centrales.

Ainsi aux Etats-Unis, la Réserve fédérale n'a pas relevé son taux directeur en septembre 2023, mais une hausse est attendue d'ici la fin de l'année, ce qui aurait pour conséquence une nette remontée des taux longs américains.

De son côté, la Banque Centrale Européenne a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en septembre 2023 en réaffirmant l'objectif de ramener l'inflation à un niveau proche de 2%.

Il pourrait s'agir du dernier mouvement de hausse, sauf évolution inattendue des indicateurs économiques. Les taux directeurs sont annoncés comme maintenus « à des niveaux suffisamment restrictifs, aussi longtemps que nécessaire ». Dans ce cadre, les investisseurs n'anticipent pas de baisse avant mi-2024.

Les taux directeurs de la BCE pèsent directement sur les taux de prêt des établissements bancaires :



C. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance de l'ordre de 1% en 2023. Pour 2024, le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement table sur un taux de 1,4% (1,3% selon l'OCDE).

Après le décrochage de près -8% du PIB (Produit Intérieur Brut) français en 2020 en lien avec la crise sanitaire, puis son rebond de quasiment +7% en 2021, avant d'augmenter de 2,6% en 2022, une dégradation globale de la conjoncture économique mondiale est à l'œuvre.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3^{ème} trimestre 2021 (8%) au 1^{er} trimestre 2023 (7,1%) a connu une légère remontée au 2^{ème} trimestre 2023 (7,2%). Les créations nettes d'emplois salariés restent dynamiques, mais sur un rythme plus modéré qu'en 2022.

Dans le sillage de la crise énergétique ayant accentué l'accélération de l'inflation qui se ressentait dès fin 2021, la croissance française devrait se limiter à 1,0% en 2023, puis 1,4% envisagé pour 2024, avant de s'orienter vers 1,7%/an au-delà.

En parallèle, après un bond à +5,2% sur l'exercice 2022, l'inflation (au sens IPC : indice des prix à la consommation) est attendue à +3,9% en 2023, avant de s'assagrir plus nettement à +2,6% en 2024, puis surtout +2,0% en 2025 et 1,75%/an au-delà.

Il en résulte une mobilisation à nouveau conséquente des finances de l'Etat, qui a mis en place un certain nombre de dispositifs exceptionnels pour contenir ces tensions, évitant ainsi le développement de hausses parfois vertigineuses de certains postes (notamment au niveau énergétique). Les taux d'intérêt sont encore fortement remontés cette année, rendant le coût de la dette nouvelle nettement plus élevé pour l'ensemble des acteurs (y compris les collectivités locales).

Il se dessine un nouveau déficit public de l'ordre de -4,9% en 2023, après -4,8% 2022, associé à une dette publique se maintenant autour de 110% du PIB. La trajectoire des finances publiques envisagée dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLFPF) 2023-2027 a pour objectif de le ramener juste en-deçà de -3% (à -2,7%) à l'horizon 2027, avec une première étape à -4,4% pour 2024.

Pour autant, tandis que l'objectif de résorption progressive du déficit public devait à l'origine être adossé à une nouvelle série de pactes financiers pluriannuels conclus entre l'Etat et les grandes collectivités : tout au plus la loi de programmation prévoit-elle qu'il soit décliné par chaque collectivité au moment de son débat d'orientations budgétaires, de façon indicative, au niveau de son budget principal et de ses budgets annexes.

D. LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES FIN 2023

Sources : Note de conjoncture « Les finances locales - tendances 2023 par niveau de collectivités locales » - La Banque Postale (septembre 2023)

Un niveau d'épargne impacté par les tensions inflationnistes

Le niveau d'épargne brute du bloc communal se tend (-2,6 %) par un effet ciseau visible en 2022 qui se confirme en 2023 par une augmentation des dépenses de fonctionnement (+5,5 %) supérieures aux recettes (+4,3 %).

Evolution de l'indice de prix des dépenses communales :

Base 100 en 2015 Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	Juin 2023		Septembre 2023 (prev.)*		2015-2022
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Évolution annuelle moyenne
Moins de 3 500 habitants	121,6	7,0 %	122,2	4,9 %	2,4 %
3 500 à 30 000 habitants	119,6	6,6 %	120,5	4,7 %	2,2 %
Plus de 30 000 habitants	118,6	6,3 %	119,6	4,6 %	2,1 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	117,2	5,8 %	118,0	5,5 %	1,5 %

Base 100 en 2015 Indice de prix des dépenses communales y compris charges financières	Juin 2023		Septembre 2023 (prev.)*		2015-2022
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Évolution annuelle moyenne
Moins de 3 500 habitants	121,7	8,1 %	122,4	6,1 %	2,3 %
3 500 à 30 000 habitants	119,7	7,7 %	120,7	5,9 %	2,1 %
Plus de 30 000 habitants	118,9	7,5 %	120,0	5,9 %	2,0 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	117,2	5,8 %	118,0	5,5 %	1,5 %

* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.
Source : La Banque Postale

Les dépenses d'équipement seraient en croissance de +9,8 %, en raison d'une part de l'inflation sur le coût des matériaux et des investissements relatifs à la rénovation du patrimoine au titre de la transition écologique.

Du côté des dépenses deux facteurs influenceraient cette évolution :

- la vive croissance des charges à caractère général (+ 9,0 %) en lien avec l'explosion des prix énergétiques et l'adaptation à l'inflation en cours d'année des contrats de prestation de services ;
- la progression des dépenses de personnel serait également soutenue (+ 4,5 %) sous l'effet de plusieurs mesures nationales visant à revaloriser les salaires.

Les dépenses d'interventions (contributions obligatoires et subventions versées) progresseraient quant à elles de 3,5 % avec notamment une hausse des interventions d'action sociales.

Les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient quant à elles de 4,3 % en 2023, sous l'effet de la progression des recettes fiscales (+ 4,7 %). La taxe sur les propriétés bâties évoluerait en effet de 9,4 % avec un effet revalorisation des bases (7,1 %) et un effet taux (2,6 %).

Un très net recul des droits de mutation (autour de – 20 %) viendrait atténuer ces effets.

Dans le même temps, la croissance des dotations (DGF) et des compensations fiscales serait de + 2,9 % et les produits des services progresseraient de 3,6 %.

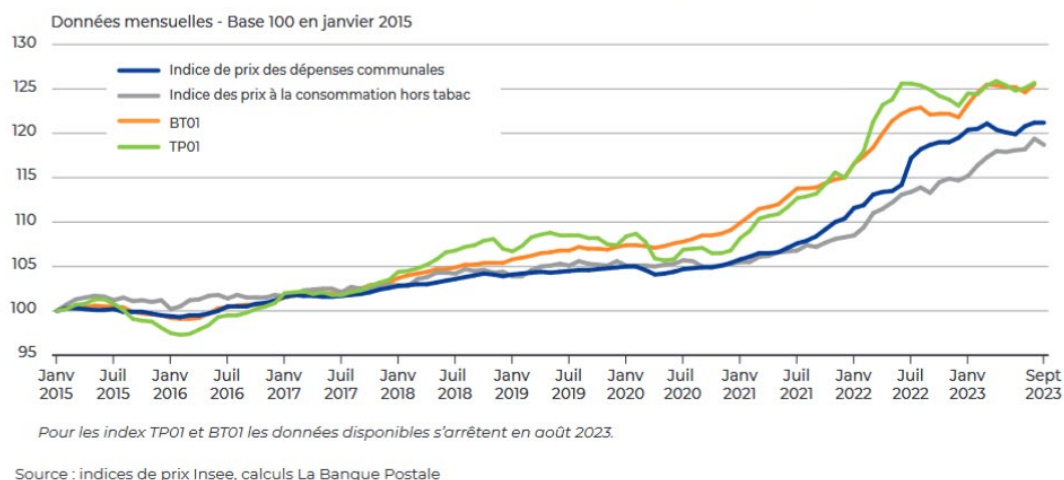
Une progression du volume des investissements

Malgré la contraction des marges d'épargne, les communes poursuivraient leurs investissements, rompant avec le cycle électoral traditionnellement observé.

En effet, les investissements (24,6 Mds d'euros) seraient en progression de 7,8 % après une hausse de 10,8 % en 2022. Bien que cette progression serait à nuancer par la forte hausse des coûts de construction et des travaux publics dont l'effet est évalué par l'observatoire des finances et de la gestion locale à + 3,2 %, elle est aussi le fait de nouveaux projets nécessaires au regard des défis liés à la rénovation du patrimoine et à la transition écologique.

Ces investissements seraient financés pour un quart par l'épargne nette et pour le reste par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les subventions et participations reçues et par l'emprunt.

Évolution des coûts de la construction (BT01 et TP01)



Un léger réendettement

Les communes emprunteraient à hauteur de 7,4 milliards d'euros (un montant identique aux emprunts contractés en 2022). Compte tenu de remboursements en capital de la dette plus faibles, les communes se réendetteraient de 1,1 milliard d'euros. Leur encours de dette atteindrait ainsi 67 milliards d'euros fin 2023 (+ 1,6 %).

Aussi, fin 2023, compte tenu de la dégradation de l'épargne brute, la capacité de désendettement moyenne des communes est attendue autour de 5,1 années (contre 4,9 années fin 2022).

L'Association des Maires de France (AMF) alerte de façon constante sur le risque que fait peser « l'effet ciseaux » et le renchérissement des coûts des travaux sur les programmes d'investissement des communes.

Comme l'a souligné André Laignel, Vice-Président de l'AMF, les communes sont *“sous l'effet d'un double étouffement, un étouffement administratif et un étouffement financier”* avec la multiplication des contraintes réglementaires et administratives, et la raréfaction des ressources financières et des leviers fiscaux.

Une enquête de l'AMF indique que 71% des collectivités répondantes ont, contrairement à la commune de Franqueville-Saint-Pierre, revu à la baisse leurs projets d'investissements 2023.

E. LE PLF 2024 – DISPOSITIONS RELATIVES AU BLOC COMMUNAL

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances 2024 sont la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

La maîtrise de la dépense est également prioritaire en perspective d'une trajectoire de baisse du déficit pour atteindre un niveau inférieur à 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % du PIB en 2027.

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, le gouvernement opte pour une fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le renforcement de la lutte contre les fraudes.

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est envisagée sans contrainte, par une baisse de leurs dépenses de fonctionnement à inflation -0,5 %.

En vue d'une baisse souhaitée des dépenses publiques, le Gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen de ces dépenses par la mise en œuvre de revues de dépenses évaluant la qualité de l'action publique. **L'objectif est de générer des économies structurelles pour l'ensemble du secteur des administrations publiques, dont les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.**

▪ Dotations et fonds :

Comme pour 2023, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une enveloppe de DGF du bloc communal en hausse globale de +220 M€.

En principe, la hausse de certaines de ses composantes (péréquation notamment) impose d'en réduire d'autres (variables d'ajustement, dont la dotation forfaitaire des communes).

Néanmoins, cette année, le nouvel abondement exceptionnel de l'Etat à hauteur de 220 M€ est destiné à couvrir l'essentiel des facteurs de hausse.

Par ailleurs, aucune modification ne serait apportée aux fonds de péréquation horizontale (alimentés par les collectivités jugées les plus favorisées au regard d'un panier de critères et bénéficiant à celles jugées les plus défavorisées selon un autre panier de critères) :

- FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France) ;
- FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

A noter : une partie du besoin en financement de la DGF devrait reposer en 2024 sur une ponction de la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), tant du bloc communal, que des départements et des régions. Dans la mesure où la commune de Franqueville-Saint-Pierre perçoit de la DCRTP, elle sera concernée par l'effort financier correspondant. Idem pour le FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle), qui sera également mis à contribution dans ce cadre.

▪ Fiscalité :

Majoration forfaitaire des bases fiscales

Le PLF 2024 prévoit comme chaque année la mise en œuvre en année N du coefficient de majoration forfaitaire des bases fiscales à hauteur de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) constaté de novembre N-2 à novembre N-1 soit **+3.9%**.

Révisions annuelles des bases locatives cadastrales							
2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2024
0,40%	1,10%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%

Exonérations et abattements à la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour les logements sociaux Deux mesures distinctes concernant la question de la fiscalité du logement social sont envisagées dans le PLF 2024.

La première mesure consiste en la mise en place d'une nouvelle exonération de TFB pour les logements sociaux anciens faisant l'objet d'une rénovation thermique efficace.

Il s'agit d'une exonération de TFB pour 25 ans appliquée aux logements sociaux achevés depuis plus de 40 ans faisant l'objet d'une rénovation thermique leur permettant de basculer d'un classement « F » ou « G » vers une note « A » ou « B » au titre des diagnostics de performance énergétique.

Cette nouvelle exonération ne serait aucunement compensée aux collectivités du bloc communal (seules à bénéficier encore de TFB) par l'Etat.

La seconde mesure correspond à la prorogation (d'un an jusqu'à fin 2024, puis sur la période de la prochaine génération de contrats de ville) de l'abattement de -30% de TFB pour les bailleurs sociaux situés sur le périmètre de QPV (quartiers prioritaires de la Ville), qui arrivait à son terme à défaut d'ajustements.

▪ **L’extension du « fonds vert » à la rénovation des écoles**

Créé par la loi de finances initiale (LFI) pour 2023, le « fonds vert », destiné au financement de « projets des collectivités territoriales » en matière de « *performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l’éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), d’adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et d’amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, etc.)* », serait doté de moyens supplémentaires, fléchés spécifiquement vers la rénovation des écoles.

Engagé lors de la LFI pour 2023, l’objectif de financement de projets **concourant à la transition écologique** est accru pour la dotation de soutien à l’investissement local (de 25 % à 30 %) et introduit pour la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l’investissement des départements (DSID), avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.

L’autorisation d’engagement ouverte dans ce cadre basculerait ainsi de 2,0 Md€ à 2,5 Md€, avec 0,5 Md€ réservés aux programmes de rénovations d’école.

	Enveloppe 2023	Enveloppe 2024	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,5Mds€	2,5Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l’adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l’amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

▪ **Le FCTVA :**

Les collectivités vont bénéficier d’une **hausse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, soit +364 M€ par rapport à 2023, ainsi que **l’extension du périmètre d’éligibilité aux aménagements de terrain**, dont le coût est estimé à 250 M€ par an en année pleine.

▪ **La généralisation des budgets verts pour les collectivités de + 3 500 habitants :**

Un amendement intégré au PLF 2024 après 49.3 vise à valoriser les investissements verts au moment de leur présentation au compte administratif dans l’exercice budgétaire réalisé. Concrètement, le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités de plus de 3 500 habitants comporteront à compter de l’exercice 2024 un état annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».

Précisément, la mesure prévoit de présenter les dépenses d’investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France selon un modèle et des modalités d’application qui seront fixées par décret à l’issue d’une concertation avec les associations d’élus locaux.

A partir de 2024, les collectivités de plus de 3 500 habitants auront la possibilité d’identifier et d’isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (« dette verte »). Concrètement, le budget et le compte administratif des collectivités concernées comporteront un état annexe intitulé « état des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

- **Généralisation du compte financier unique :**

D'ici 2027, le compte financier unique (CFU) sera généralisé à l'ensemble du secteur public local. **Le compte financier unique a fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités dont fait partie la Commune de Franqueville-Saint-Pierre.**

En se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice. Plusieurs bénéfices sont attendus, dont une amélioration de la qualité des comptes publics locaux et une meilleure information sur la situation budgétaire et comptable des entités publiques locales.

III. RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL ET COMPARAISON

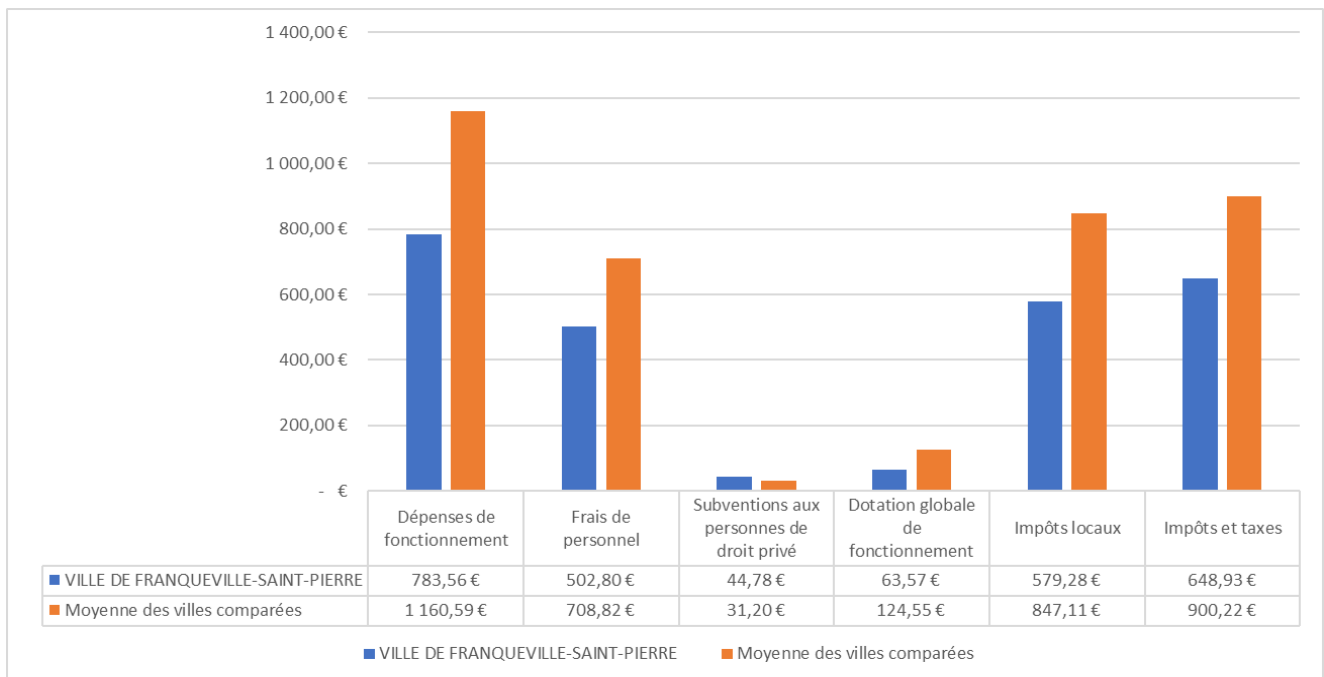
A. LES RATIOS

Ratios	Type de ratios	2019		2020		2021		2022		2023	2024	2025
		Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	Métropole - de 5 000 à 9 999	FSP	FSP	FSP	FSP
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	939	721	918	722	944	750	1 003	808	969	943	947
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	519	510	526	514	517	492	543	561	606	628	642
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 142	863	1 124	850	1 158	902	1 210	946	1 180	1 067	1 080
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	353	290	288	219	298	115	327	179	649	374	362
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	847	515	821	501	796	530	797	581	562	555	459
Dotation globale de fonctionnement / population	Ratios Légaux	153	77	154	74	154	71	153	64	70	71	69
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	56,15%	58,01%	57,53%	60,09%	57,63%	60,25%	57,05%	63,70%	58,47%	62,54%	63,52%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	89,71%	98,10%	89,28%	94,35%	88,73%	92,32%	89,73%	94,80%	90,51%	97,98%	96,52%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	30,91%	33,58%	25,59%	25,80%	25,68%	12,78%	27,01%	18,93%	55,02%	35,05%	33,49%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	74,11%	59,59%	73,04%	58,89%	68,72%	58,75%	65,83%	61,42%	47,62%	52,01%	42,46%

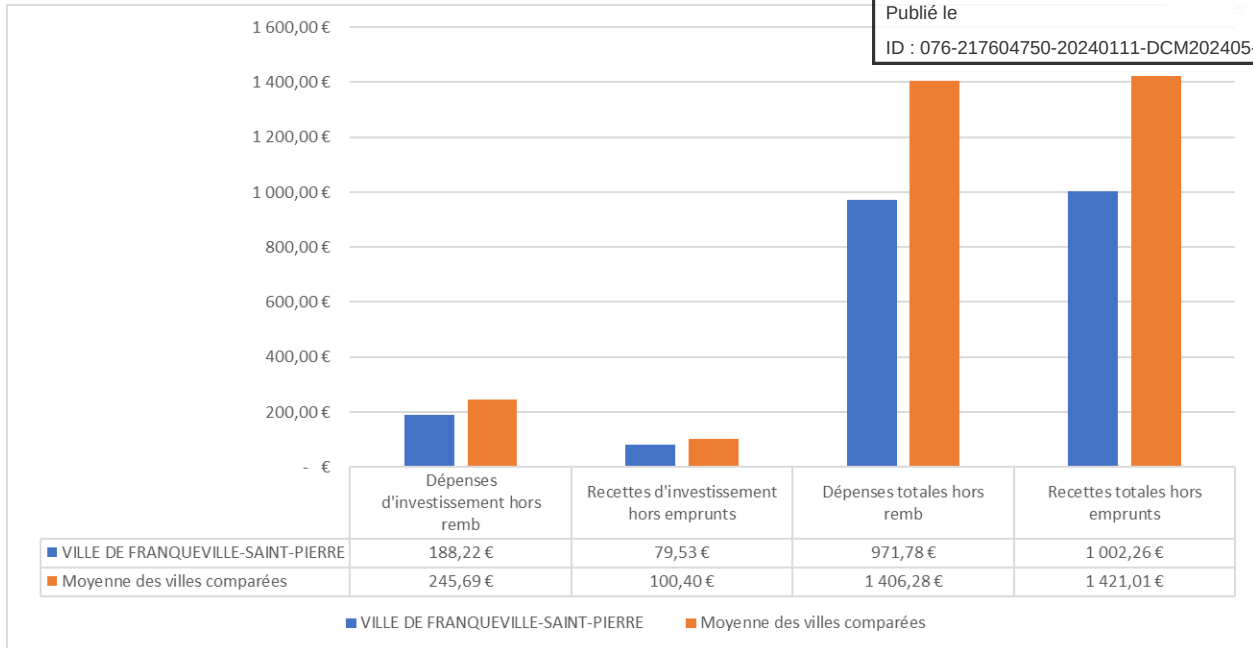
** Données Finance Active (ratios légaux / communes de 5000 à 9999 habitants appartenant à des métropoles – ensemble des communes niveau national - données 2022).*

Périmètre de comparaison supplémentaire :

Sur une échelle plus locale : périmètre même strate sur la Métropole Rouen Normandie.



Département de la Seine-Maritime – MRN – Communes de strate 5000 à 9999 habitants sur données consolidées de 2022 – Observatoire des données publiques.



B. LA FISCALITE

La fiscalité directe locale représente près de 66% des recettes réelles de fonctionnement en 2023.

Les taux des impôts ménages sont en 2023 de :

- Taux de taxe d'habitation (résidences secondaires) : 14%
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 51,27%
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 62,55%

Concernant les locaux industriels, après une baisse constatée en 2021 par suite de la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, la base d'imposition 2023 progresse à nouveau pour retrouver un niveau supérieur aux années antérieures (7,1%). Cette progression est due au taux élevé de revalorisation annuelle des valeurs locatives décidées en Loi de Finances 2023.

Dans les scénarios de prospective, il a été retenu une évolution des bases de :

- + 3,62% en 2024 prenant en compte les locaux commerciaux
- +2,39% en 2025 (orientations de la Banque de France)

	Rétrospective						
	2019	2020	2021				
Taxe d'habitation							
Base nette imposable taxe d'habitation	9 206 602 €	9 322 032 €	- €	- €	- €	- €	- €
Taux taxe d'habitation	14,00%	14,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe d'habitation	1 288 924 €	1 305 084 €	- €	- €	- €	- €	- €
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	- €	- €	104 758 €	110 054 €	117 868 €	122 583 €	125 770 €
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0,00%	0,00%	14,00%	14,00%	14,00%	14,00%	14,00%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0	0	14 666	15 408	16 502	17 162	17 608
Taxe sur le foncier bâti							
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	7 855 786 €	7 980 225 €	7 576 731 €	7 911 604 €	8 552 000 €	8 861 582 €	9 073 374 €
Taux taxe foncière sur le bâti	23,91%	23,91%	49,27%	51,27%	51,27%	51,27%	51,27%
Coefficient correcteur	1,00	1,00	0,83	0,83	0,86	0,86	0,86
Produit de la taxe foncière sur le bâti	1 878 318 €	1 908 072 €	3 064 899 €	3 359 016 €	3 763 099 €	3 899 165 €	3 992 264 €
Taxe sur le foncier non bâti							
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	50 175 €	51 777 €	52 889 €	54 801 €	57 400 €	57 400 €	57 400 €
Taux taxe foncière sur le non bâti	60,55%	60,55%	60,55%	62,55%	62,55%	62,55%	62,55%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	30 381 €	31 351 €	32 024 €	34 278 €	35 904 €	35 904 €	35 904 €
Produit des taxes directes (73111)	3 197 624 €	3 244 507 €	3 111 589 €	3 408 701 €	3 815 504 €	3 952 230 €	4 045 776 €
Rôles supplémentaires	40 017 €	2 917 €	8 234 €	125 470 €	- €	1 000 €	1 000 €
Produit des contributions directes	3 237 641 €	3 241 590 €	3 103 355 €	3 534 171 €	3 815 504 €	3 953 230 €	4 046 776 €

Un choix de fiscalité locale qui reste modérée et qui ne fera pas l'objet d'augmentation en 2024 sur le budget communal.

On constate que la commune de Franqueville-Saint-Pierre présente une fiscalité qui s'élève à plus 579 €/habitant nettement en dessous de la moyenne de la strate qui se situe à 848€/ habitant : (communes de 5000 à 9999 habitants – Métropole Rouen Normandie – Seine Maritime données 2022)

Impôts locaux

Montant en Euros par habitant

VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

579,28 € / hab

Moyenne des villes comparées

847,11 € / hab

Comment est construite la vue détaillée ?

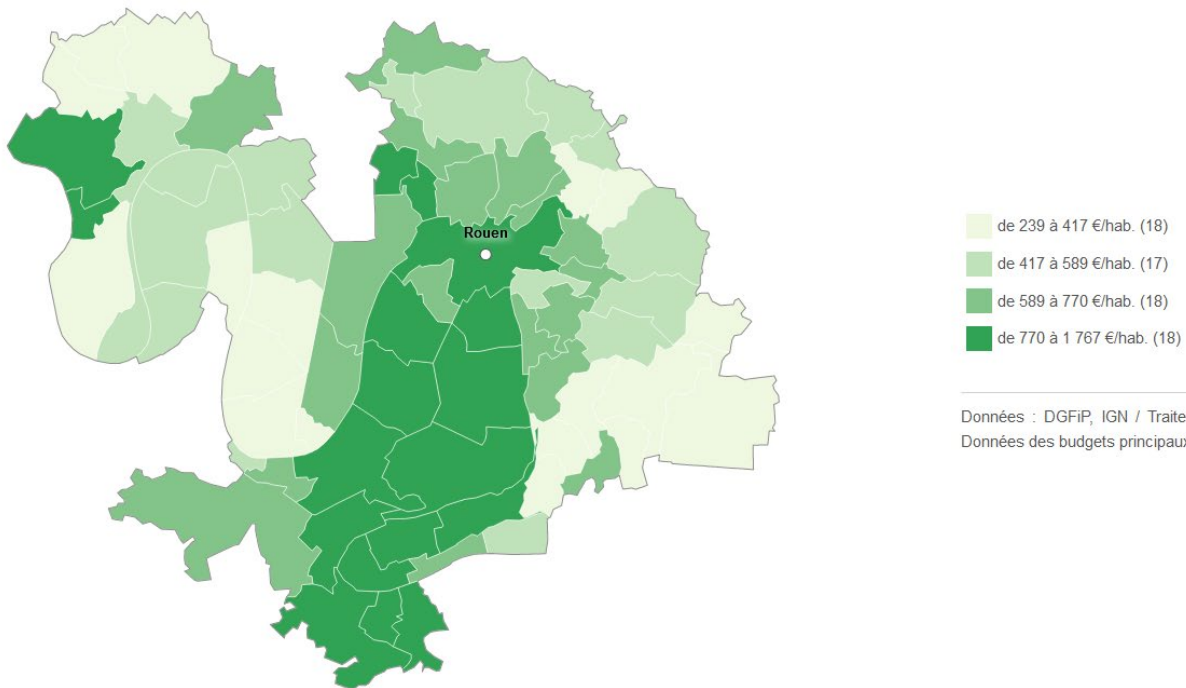
Vue détaillée

Collectivité	Montant
VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	579,28 € / hab
Moyenne des villes comparées	847,11 € / hab
Grand-Couronne	1 401,65 € / hab
Petit-Couronne	1 303,04 € / hab
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	1 028,20 € / hab
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	773,13 € / hab
Bihorel	709,32 € / hab
Notre-Dame-de-Bondeville	674,92 € / hab
Malaunay	600,24 € / hab
Darnétal	589,48 € / hab
Le Mesnil-Esnard	589,23 € / hab
Bonsecours	558,42 € / hab

Département de la Seine-Maritime – MRN – Communes de strate 5000 à 9999 habitants sur données consolidées de 2022 – Observatoire des données publiques.

Communes - Impôts locaux par habitant en 2022 (en €/hab.)

Métropole Rouen Normandie



Données : DGFiP, IGN / Traitements : OFGL / Champ :
Données des budgets principaux

C. LA DETTE

Envoyé en préfecture le 12/01/2024
Reçu en préfecture le 12/01/2024
Publié le
ID : 076-217604750-20240111-DCM202405-DE

Situation du budget principal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre :

La dette de la Commune reste compétitive et se place en termes de ratios bien en deçà de la strate quant à l'endettement par habitant. Les emprunts récemment souscrits restent mesurés. Néanmoins, la tendance haussière des taux se confirme avec un dernier emprunt au titre de l'exercice 2023 souscrit à 3,99% (contre 2,15% en 2022, 0,68% en 2021 et 0,49% en 2020).

Encours de dette

Montant en Euros par habitant

VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	581,22 € / hab
Moyenne des villes comparées	716,77 € / hab

Comment est construite la vue détaillée ? Vue détaillée

Collectivité	Montant
VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	581,22 € / hab
Moyenne des villes comparées	716,77 € / hab
Grand-Couronne	1 720,82 € / hab
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	931,90 € / hab
Bonsecours	711,83 € / hab
Notre-Dame-de-Bondeville	683,38 € / hab
Le Mesnil-Esnard	678,94 € / hab
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	576,43 € / hab
Malaunay	539,04 € / hab
Darnétal	432,93 € / hab
Bihorel	384,50 € / hab
Petit-Couronne	339,65 € / hab

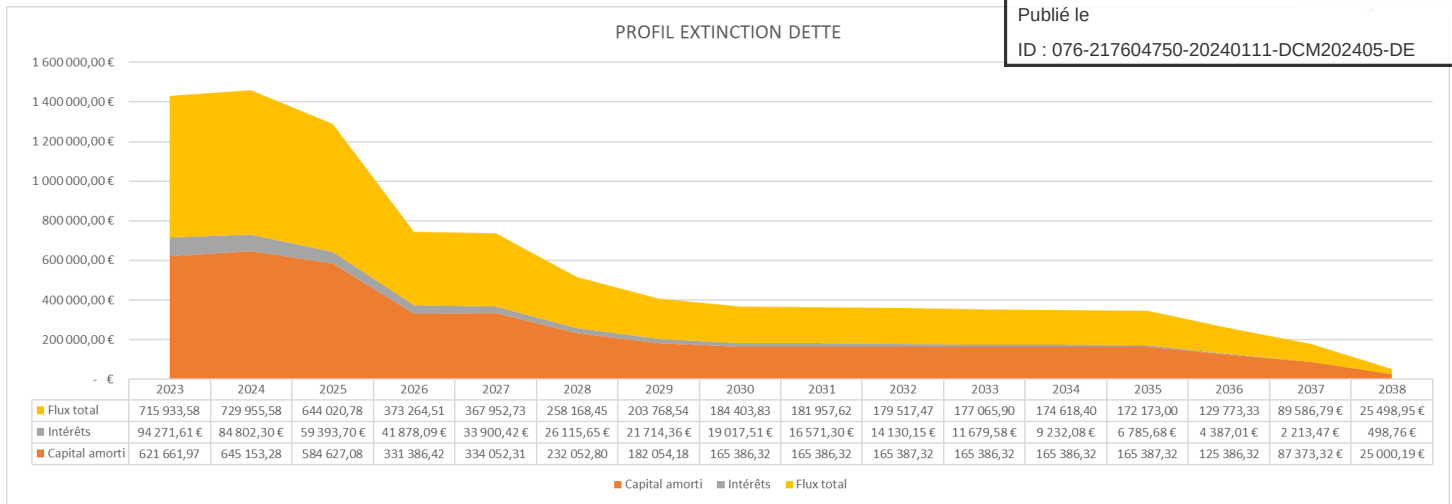
Département de la Seine-Maritime – MRN – Communes de strate 5000 à 9999 habitants sur données consolidées de 2022 – Observatoire des données publiques.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre s'élève à 3 539 405 €.

Synthèse de votre dette au 31/12/2023 (avec dérivés)			
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
3 539 405 €	2,67%	9 ans et 7 mois	4 ans et 11 mois

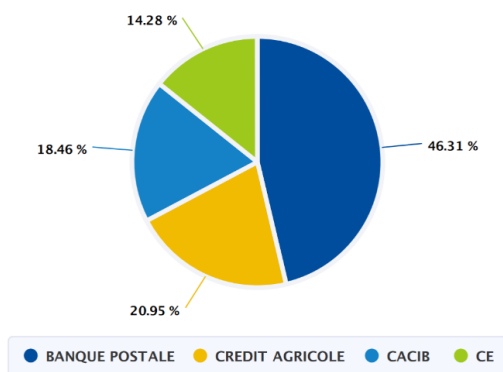
Dette par année						
	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	3 227 021,41 €	2 619 164,79 €	2 139 728,32 €	1 806 925,58 €	1 531 482,83 €	651 674,48 €
Capital payé sur la période	645 153,28 €	584 627,08 €	331 386,42 €	334 052,31 €	232 052,80 €	165 386,32 €
Intérêts payés sur la période	84 842,64 €	59 454,36 €	41 921,49 €	33 915,62 €	26 121,65 €	11 679,58 €
Taux moyen sur la période	2,51%	2,15%	1,85%	1,75%	1,66%	1,72%

au 31/12/2023



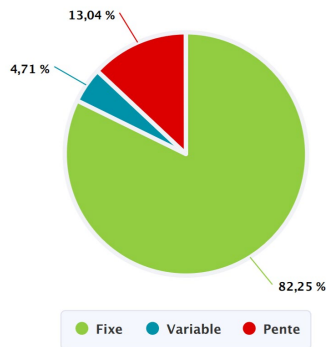
	CRD début d'exercice	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	3 661 067,38 €	715 933,58 €	3 539 405,41 €
2024	3 539 405,41 €	729 955,58 €	2 894 252,54 €
2025	2 894 252,54 €	644 020,78 €	2 309 625,46 €
2026	2 309 625,46 €	373 264,51 €	1 978 239,04 €
2027	1 978 239,04 €	367 952,73 €	1 644 186,73 €
2028	1 644 186,73 €	258 168,45 €	1 412 133,93 €
2029	1 412 133,93 €	203 768,54 €	1 230 079,75 €
2030	1 230 079,75 €	184 403,83 €	1 064 693,43 €
2031	1 064 693,43 €	181 957,62 €	899 307,11 €
2032	899 307,11 €	179 517,47 €	733 919,79 €
2033	733 919,79 €	177 065,90 €	568 533,47 €
2034	568 533,47 €	174 618,40 €	403 147,15 €
2035	403 147,15 €	172 173,00 €	237 759,83 €
2036	237 759,83 €	129 773,33 €	112 373,51 €
2037	112 373,51 €	89 586,79 €	25 000,19 €
2038	25 000,19 €	25 498,95 €	- €

La dette par type de prêteur :



Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	1 639 066,73 €	46,31 %
CREDIT AGRICOLE	741 538,30 €	20,95 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	653 333,00 €	18,46 %
CAISSE D'EPARGNE	505 467,38 €	14,28 %
Ensemble des prêteurs	3 539 405,41 €	100,00 %

La dette par type de risque :



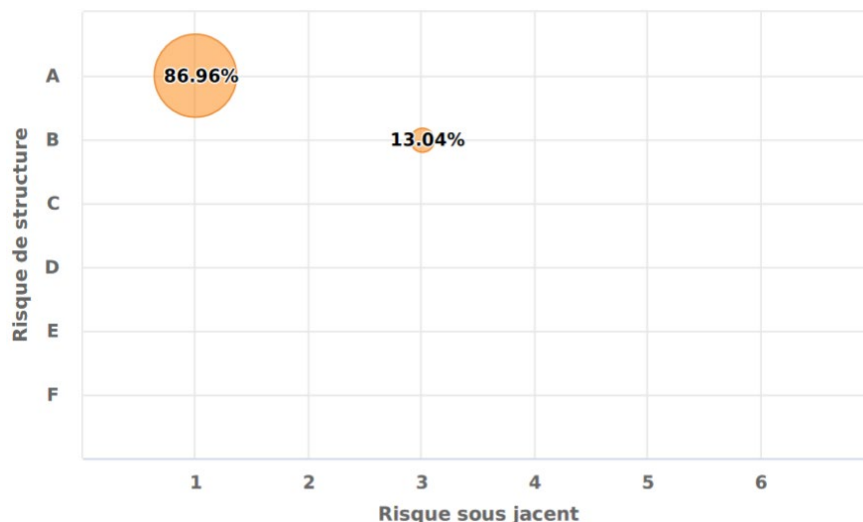
Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 911 201 €	82,25%	2,01%
Variable	166 667 €	4,71%	5,65%
Pente	461 538 €	13,04%	5,80%
Ensemble des risques	3 539 405 €	100,00%	2,67%

au 31/12/2023

La dette selon la charte de bonne conduite de Gissler :

Pour mémoire, la charte de bonne conduite Gissler permet de classer les prêts en fonction des risques supportés par les collectivités.

La Commune détient un emprunt souscrit en 2004 et classé B3 (emprunt Pente) de 4,5M€ qui va s'éteindre en 2025 (taux moyen de 5,80%).



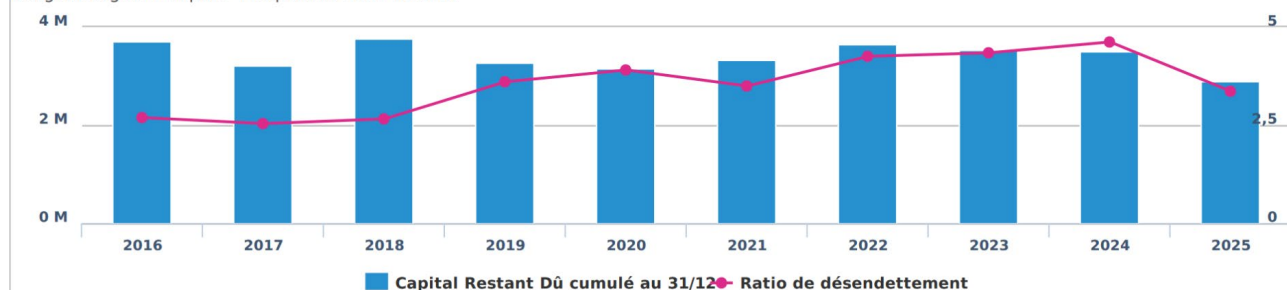
La prospective 2024-2025 est construite avec un appel à l'emprunt projeté à 600K€ réparti en 2 exercices (2024 et 2025) en financement des opérations du plan pluriannuel d'investissement ; soit une prospective revue à la baisse par rapport au ROB de 2023 qui portait les emprunts nouveaux à 1,5M€. Cela est dû à un effort constant porté sur l'autofinancement et le versement dès 2025 d'un fort niveau de FCTVA entre 600K€ et 700K€ (FCTVA versement à N+2).

	Rétrospective				Prospective		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dettes en cours							
Capital Restant Dû (au 01/01)	3 767 832 €	3 265 745 €	3 159 940 €	3 340 912 €	3 661 067 €	3 539 405 €	2 894 253 €
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	802 087 €	506 245 €	518 589 €	560 643 €	621 662 €	645 153 €	584 627 €
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	60 156 €
Dettes de la prospective							
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	- €	- €	- €	- €	- €	600 000 €	- €
Emprunts déjà souscrits	- €	- €	- €	- €	500 000 €	- €	- €
Prospective CRD (capital restant dû)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	600 000 €
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	20 149 €
Intérêts de la dette de la prospective (art 66111)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	24 000 €
Dettes totales							
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	3 767 832 €	3 265 745 €	3 159 940 €	3 340 912 €	3 661 067 €	3 539 405 €	3 494 253 €
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	3 265 745 €	3 159 940 €	3 340 912 €	3 661 067 €	3 539 405 €	3 494 253 €	2 889 476 €
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	802 087 €	506 245 €	518 589 €	560 643 €	621 662 €	645 153 €	604 776 €
Intérêts de la dette (art 66111)	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €
Annuités	933 317 €	633 133 €	627 320 €	643 476 €	718 707 €	730 349 €	688 933 €
Caractéristiques de la dette							
Durée de la dette					15	20	20
Taux de l'emprunt					3,70%	4,00%	4,00%
Ratio de désendettement	3,60	3,90	3,50	4,25	4,37	4,53	3,43

Les annuités de l'emprunt dans le cadre de la prospective ne dégraderont que ponctuellement l'épargne nette et la capacité de désendettement de la Commune sur 2023 et 2024 avec une amélioration qui se profile en 2025/2026 avec l'extinction de l'emprunt Pente qui représente 231 K€ des 645 K€ de capital de la dette soit 35%.

Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Budget Principal > Prospective 2024 v2.0 FR



D. LES EPARGNES ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Les épargnes

Pour mémoire les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. **La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.**

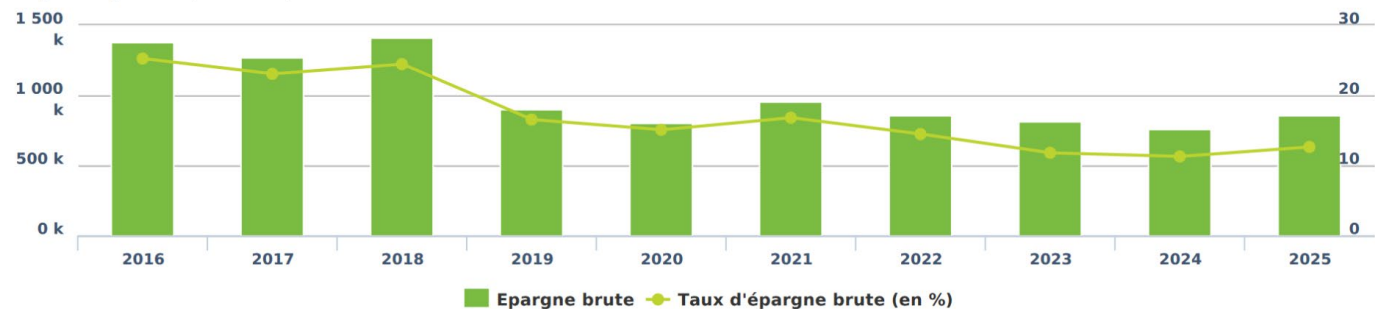
Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.
L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.
Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.
La CAF brute (épargne brute) permet à la commune de rembourser en priorité la dette en capital puis de financer l'investissement.
Quant à la CAF nette (épargne nette), elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Les épargnes sont projetées à la baisse en 2023 pleinement impactée par l'absence des rattachements des charges (solde rattachements produits et charges -66K€), la hausse des dépenses de fonctionnement (*coût de l'énergie, de la restauration scolaire, révision de certains marchés publics et augmentation du point d'indices des agents communaux*).
Les projections 2024-2025 restent quant à elles sur des épargnes légèrement dégradées pour 2024 et en hausse en 2025.
Le cadrage budgétaire 2024 met l'accent pour les dépenses de fonctionnement à la préservation des épargnes qui ne doivent pas se contracter plus que nécessaire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion (hors cession)	1 037 330 €	936 117 €	1 064 293 €	943 680 €	906 620 €	855 848 €	925 737 €
Charges financières	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €
Epargne brute	906 100 €	809 229 €	955 561 €	860 847 €	809 575 €	770 653 €	841 581 €
Taux d'épargne brute	16,53 %	15,08 %	16,80 %	14,47 %	11,71 %	11,49 %	12,37 %
Remboursement capital de la dette	802 087 €	506 245 €	518 588 €	560 643 €	621 662 €	645 153 €	604 776 €
Epargne nette	104 013 €	302 984 €	436 973 €	300 204 €	187 913 €	125 500 €	236 805 €

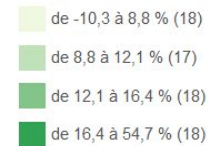
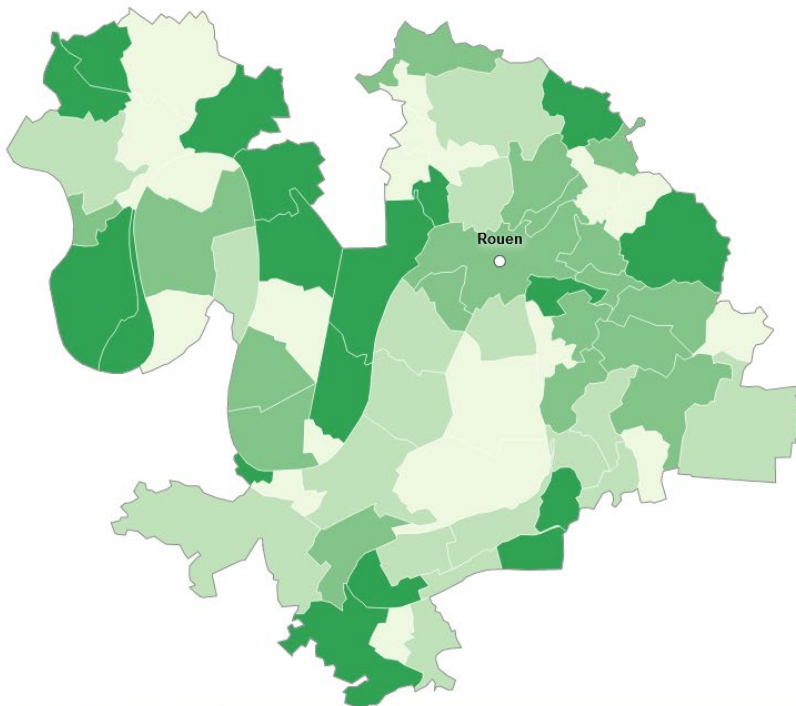
Epargne brute et taux d'épargne brute

Budget Budget Principal > Prospective 2024 v2.0 FR



Communes - Taux d'épargne brute en 2022 (en %)

Métropole Rouen Normandie



Remarques :

1. Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement.

Données : DGFiP, IGN / Traitements : OFGL / Champ : Données des budgets principaux



La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette par le montant de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimée en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales et permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

On considère sur une durée moyenne d'emprunt de 15 ans que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion (hors cession)	1 037 330 €	936 117 €	1 064 293 €	943 680 €	906 620 €	855 848 €	925 737 €
Charges financières	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €
Epargne brute	906 100 €	809 229 €	955 561 €	860 847 €	809 575 €	770 653 €	841 581 €
Taux d'épargne brute	16,53 %	15,08 %	16,80 %	14,47 %	11,71 %	11,49 %	12,37 %
Remboursement capital de la dette	802 087 €	506 245 €	518 588 €	560 643 €	621 662 €	645 153 €	604 776 €
Epargne nette	104 013 €	302 984 €	436 973 €	300 204 €	187 913 €	125 500 €	236 805 €
Durée de la dette					15	20	20
Taux de l'emprunt					3,70%	4,00%	4,00%
Ratio de désendettement	3,60	3,90	3,50	4,25	4,37	4,53	3,43

La capacité de désendettement en années de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre connaît logiquement en 2023 et dans le cadre de la prospective une dégradation du fait des dépenses de fonctionnement, du niveau d'investissement maintenu comme ambitieux et de la dégradation de l'épargne. L'objectif à terme de la mandature est de retrouver un niveau de capacité de désendettement similaire ou en deçà de celui de 2019.

Les années 2024-2025 sont projetées avec une capacité de désendettement qui s'améliore en 2025 entre 4,53 à 3,43 années.

Ce résultat satisfaisant montre que la commune n'est nullement surendettée et qu'elle peut sereinement faire face à l'encours de sa dette.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La commune de Franqueville-Saint-Pierre a conservé une situation financière saine qui lui permet, malgré le contexte morose et complexe, la poursuite de la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics. Cette poursuite suppose évidemment d'accepter jusqu'à un certain point une dégradation des équilibres financiers et de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité.

LES HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE

La finalité d'une prospective financière est de tracer une trajectoire réaliste à moyen terme en se fondant sur les hypothèses économiques et financières les plus vraisemblables à un moment donné, toutes choses égales par ailleurs.

Bien entendu, la prévision financière reste confrontée à des aléas, notamment :

- *L'évolution de la situation économique internationale et sa traduction au niveau national, toujours incertaine ;*
- *Les évolutions du marché immobilier local dans un contexte de retournement au niveau national avec des conséquences incertaines sur le produit des droits de mutation perçu ;*
- *L'influence des autres paramètres externes, que ce soient les facteurs macroéconomiques (ex : inflation, prix de l'énergie) ou les facteurs législatifs et réglementaires (ex : mesures nationales impactant la fonction publique, mesures intégrées chaque année en loi de finances, etc.) ;*
- *L'évolution des conditions de financement (progression des taux d'intérêt, accès au crédit).*

En conséquence, la prospective financière 2024-2025 réalisée sur les comptes administratifs du budget de la commune a été construite autour d'hypothèses prudentes mais réalistes.

Ainsi, la stratégie budgétaire pour 2024 sera contrainte par la nécessité de :

- **Financer les dépenses de fonctionnement contraintes** (*notamment l'évolution de la masse salariale*) et de contenir les dépenses de fonctionnement au global à +2% ;
Si l'on prend les données de CA à CA, les dépenses de fonctionnement accuseront un recul de -2,98% en 2024 mais si on réintègre les rattachements charges et produits, les dépenses de fonctionnement sont projetées avec une évolution de +2%.
- **Limiter la progression des autres dépenses de fonctionnement tout en garantissant le financement des charges nouvelles ;**
- **Préserver la capacité d'épargne ;**
- **Soutenir l'investissement.**

Les objectifs de gestion visent à autofinancer au minimum à 40% des dépenses d'investissement et à conserver un endettement soutenable (avec un ratio de solvabilité financière positionné dans la zone verte, soit sous les 6 années d'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité du stock de la dette).

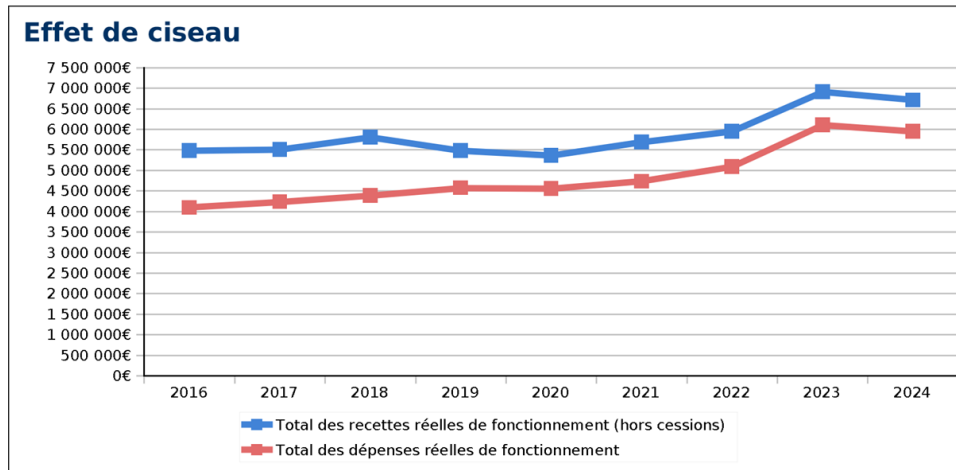
Les objectifs qui président à l'élaboration des orientations budgétaires 2024/2025 et de la stratégie attenante sont les mêmes que ceux initialement présentés dans le cadre des précédents ROB. En effet, la municipalité entend maintenir ses objectifs tout en faisant face à un contexte toujours inflationniste et haussier :

- Le maintien de la qualité de service rendu aux administrés ;
- La stabilité des taux d'imposition ;
- La maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement malgré un contexte qui reste inflationniste ;
- La continuité du plan de sobriété communal amorcé en 2023 pour contenir des coûts liés à l'énergie et l'électricité ;
- La prise en compte de la crise inflationniste sur la section d'investissement tout en respectant les engagements du mandat et en soutenant un PPI qui reste ambitieux.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

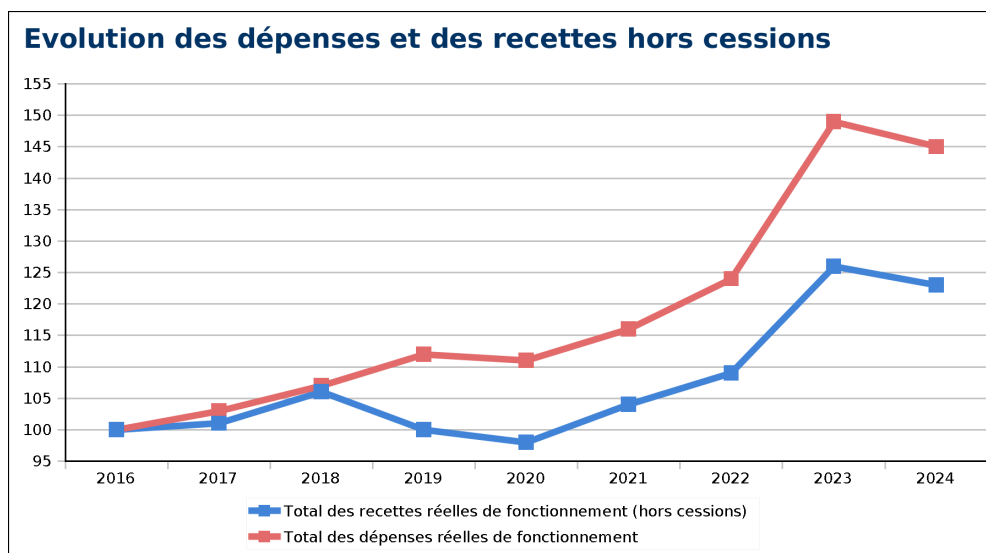
La section de Fonctionnement est projetée sur 2023 à +16,20 % de recettes et +19,99 % de dépenses.

Il convient de préciser que les données présentées pour l'année 2023 découlent du compte financier unique provisoire.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement projetées en base 100 :



L'évolution des recettes est par nature beaucoup moins dynamique ce qui explique ce creusement ; de plus un décroché net intervient dès 2019 induit par la baisse de fiscalité près de 240 K€ dès 2019 (- 4points votée en 2019) couplée en 2020 à la crise sanitaire avec des effets sur les produits de services notamment (-145 K€).

L'augmentation de la fiscalité intervenue en 2022 ne résorbe que partiellement la tendance.

RETROSPECTIVE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	685 735 €	581 600 €	593 232 €
Impôts et taxes	3 910 954 €	3 837 585 €	3 854 166 €	4 151 001 €	4 570 256 €	4 669 586 €	4 766 756 €
Dotations et participations	917 802 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 469 141 €	1 343 281 €	1 333 167 €
Autres produits de gestion courante	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	17 799 €	16 400 €	16 400 €
Produits financiers	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €	5 043 €
Autres recettes	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 445 €	91 000 €	91 000 €
Produits exceptionnels	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	- €		
Total RRF hors cessions hors prod except	5 480 309 €	5 365 464 €	5 687 290 €	5 951 141 €	6 915 005 €	6 709 011 €	6 805 597 €
<i>Evol N-1</i>	-5,52 %	-2,10 %	6,00 %	4,64 %	16,20 %	-2,98 %	1,44 %
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>				10 000 €	517 450 €	10 000 €	0 €
Total Recettes fonctionnement	5 480 309 €	5 365 464 €	5 687 290 €	5 961 141 €	7 432 455 €	6 719 011 €	6 805 597 €
<i>Evolution de CA/CA</i>	-13,36 %	-2,10 %	6,00 %	4,82 %	24,68 %	-9,60 %	1,29 %
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 866 647 €	1 600 000 €	1 616 000 €
Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 940 €	3 714 000 €	3 788 280 €
Atténuation de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 173 €	62 778 €	57 368 €
Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	373 000 €	374 290 €
Chg financières - 6615 & ICNE	- 3 505 €	- 1 541 €	- 1 424 €	694 €	8 863 €	2 386 €	2 922 €
Provision	- €	- €	- €	15 786 €	8 863 €	100 000 €	40 000 €
Charges exceptionnelles	15 779 €	- €	4 824 €	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Total DRF hors charges financières	4 442 978 €	4 429 347 €	4 622 997 €	5 007 462 €	6 008 386 €	5 853 164 €	5 879 860 €
	4,54 %	-0,31 %	4,37 %	8,32 %	19,99 %	-2,58 %	0,46 %
<i>Evolution de CA/CA</i>							
Charges financières - intérêts	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €
% poids charges fin sur DRF	2,95 %	2,86 %	2,35 %	1,65 %	1,62 %	1,46 %	1,43 %
Total Dépenses fonctionnement	4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €	6 105 431 €	5 938 359 €	5 964 017 €
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>	58,01 %	60,09 %	60,25 %	63,70 %	58,47 %	62,54 %	63,52 %
<i>Evolution RH de CA/CA</i>	3,33 %	3,18 %	4,13 %	13,74 %	10,10 %	4,04 %	2,00 %
<i>Evolution 011 de CA/CA</i>	3,90 %	-5,88 %	11,07 %	4,31 %	48,04 %	-14,28 %	1,00 %
<i>Evolution de CA/CA</i>	4,29 %	-0,39 %	3,85 %	7,58 %	19,94 %	-2,74 %	0,43 %

Pour mémoire, l'exercice 2022 avait été marqué par l'impossibilité de procéder aux rattachements de charges et de produits sur 2022 du fait de changement d'outil de gestion financière.

De fait, les exercices 2022 et 2023 connaissent un déport des charges et produits pour partie.

Lors de l'affectation du résultat 2022 afin de compenser l'impact des charges 2022 y compris le poids des coûts liés à l'électricités portés sur 2023, le Conseil Municipal avait porté à 200 K€ l'excédent de fonctionnement reporté.

Pour remettre en perspective les rattachements de charges et de produits et leurs impacts sur les exercices 2022 et 2023, le tableau ci-après présente les résultats avec la transposition des charges et produits sur les exercices en question.

A savoir les impacts suivants :

- **rattachements de charges : 250 K€**
- **rattachements de produits : 184 K€**

RETROSPECTIVE

	2016	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	RATT 22	EVOL 23/22	EVOL 24/23
Produits des services	417 019 €	427 837 €	430 445 €	284 864 €	393 568 €	390 618 €	585 735 €	581 600 €	593 232 €	100K€	49,95 %	-0,71 %
Impôts et taxes	3 823 085 €	3 924 549 €	3 910 954 €	3 837 585 €	3 854 166 €	4 151 001 €	4 570 256 €	4 669 586 €	4 766 756 €		10,10 %	2,17 %
Dotations et participations	1 025 357 €	886 922 €	917 802 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 456 246 €	1 385 141 €	1 343 281 €	1 333 167 €	84K€	-4,88 %	-3,02 %
Autres produits de gestion courante	18 162 €	15 523 €	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	17 799 €	16 400 €	16 400 €		-7,86 %	
Produits financiers	36 572 €	32 889 €	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €	5 043 €		-25,81 %	
Autres recettes	135 958 €	177 879 €	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 445 €	91 000 €	91 000 €		115,24 %	-43,98 %
Produits exceptionnels	24 057 €	39 943 €	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	- €				-100,00 %	
Total RRF hors cessions hors prod except	5 480 210 €	5 505 543 €	5 480 309 €	5 365 463 €	5 687 290 €	6 135 140 €	6 731 005 €	6 709 011 €	6 805 598 €	184K€	9,71 %	-0,33 %
<i>Evol N-1</i>	9,28 %	0,46 %	-5,52 %	-2,10 %	6,00 %	7,87 %	9,71 %	-0,33 %	1,44 %			
Produits des cessions d'immobilisations	3 490 €	21 444 €				10 000 €	517 450 €	10 000 €	0 €			
Total Recettes fonctionnement	5 483 700 €	5 526 987 €	5 480 309 €	5 365 463 €	5 687 290 €	6 145 140 €	7 248 455 €	6 719 011 €	6 805 598 €			
<i>Evolution de CA/CA</i>	9,35 %	0,79 %	-13,36 %	-2,10 %	6,00 %	8,05 %	17,95 %	-7,30 %	1,29 %			
	2016	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	RATT 22	EVOL 23/22	EVOL 24/23
Chg à caractère général	1 002 070 €	1 103 570 €	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 470 926 €	1 656 647 €	1 600 000 €	1 616 000 €	210K€	12,63 %	-3,42 %
Chg de personnel	2 441 300 €	2 527 038 €	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 940 €	3 714 000 €	3 788 280 €		10,10 %	4,04 %
Atténuation de produits	120 204 €	96 554 €	95 124 €	105 250 €	76 588 €	73 413 €	59 173 €	62 778 €	57 368 €	10K€	-19,40 %	6,09 %
Autres charges de gestion courante	323 280 €	353 152 €	525 811 €	499 455 €	483 238 €	454 061 €	453 900 €	373 000 €	374 290 €	30K€	-0,04 %	-17,82 %
Chg financières - 6615	- €	- €	3 505 €	1 541 €	1 424 €	694 €	8 863 €	2 386 €	2 922 €		-73,08 %	
Provision	- €	- €	- €	- €	- €	15 786 €	8 863 €	100 000 €	40 000 €		-43,86 %	
Charges exceptionnelles	3 490 €	- €	15 779 €	- €	4 824 €	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €			0,00 %
Total DRF hors charges financières	3 890 344 €	4 080 314 €	4 442 978 €	4 429 347 €	4 622 997 €	5 257 462 €	5 758 386 €	5 853 164 €	5 879 860 €	250K€	9,53 %	1,65 %
<i>Evolution de CA/CA</i>	-4,87 %	4,88 %	4,54 %	-0,31 %	4,37 %	13,72 %	9,53 %	1,65 %	0,46 %			
Charges financières - intérêts	207 694 €	155 536 €	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €			
Total Dépenses fonctionnement	4 101 528 €	4 235 850 €	4 589 987 €	4 556 235 €	4 736 553 €	5 340 295 €	5 855 431 €	5 939 359 €	5 965 016 €			

Pour autant ces données n'ayant pu être reprises au titre du résultat de l'exercice 2022, il convient pour la comparaison de prendre les données telles que retenues aux comptes administratifs précédents pour la rétrospective.

Dans le cadre du présent rapport, la question des rattachements sera évoquée dans la pondération des ratios d'évolution 2022/2023 et 2023/2024.

A.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement hors cession marquent une évolution de 16,20% en 2023 pondérée à 9,71% si prise en compte des rattachements de produits sur 2022.

Cette évolution est très marquée sur les participations (versements CAF) et produits de services (intégration des produits en lien avec les activités reprises au titre du périscolaire et de l'extrascolaire).

Dans le cadre de la prospective les recettes sont projetées en léger retrait du fait :

- ✓ d'un moindre dynamisme des bases fiscales,
- ✓ d'une décélération des droits de mutation qui marquent un recul de -60 K€ en 2023,
- ✓ d'une stabilisation des participations au titre de l'Education et Enfance Jeunesse,
- ✓ d'une évolution de 6K€ en 2024 avant d'être à nouveau écrêtée en 2025 avec une projection à -13K€.

Vue d'ensemble :

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

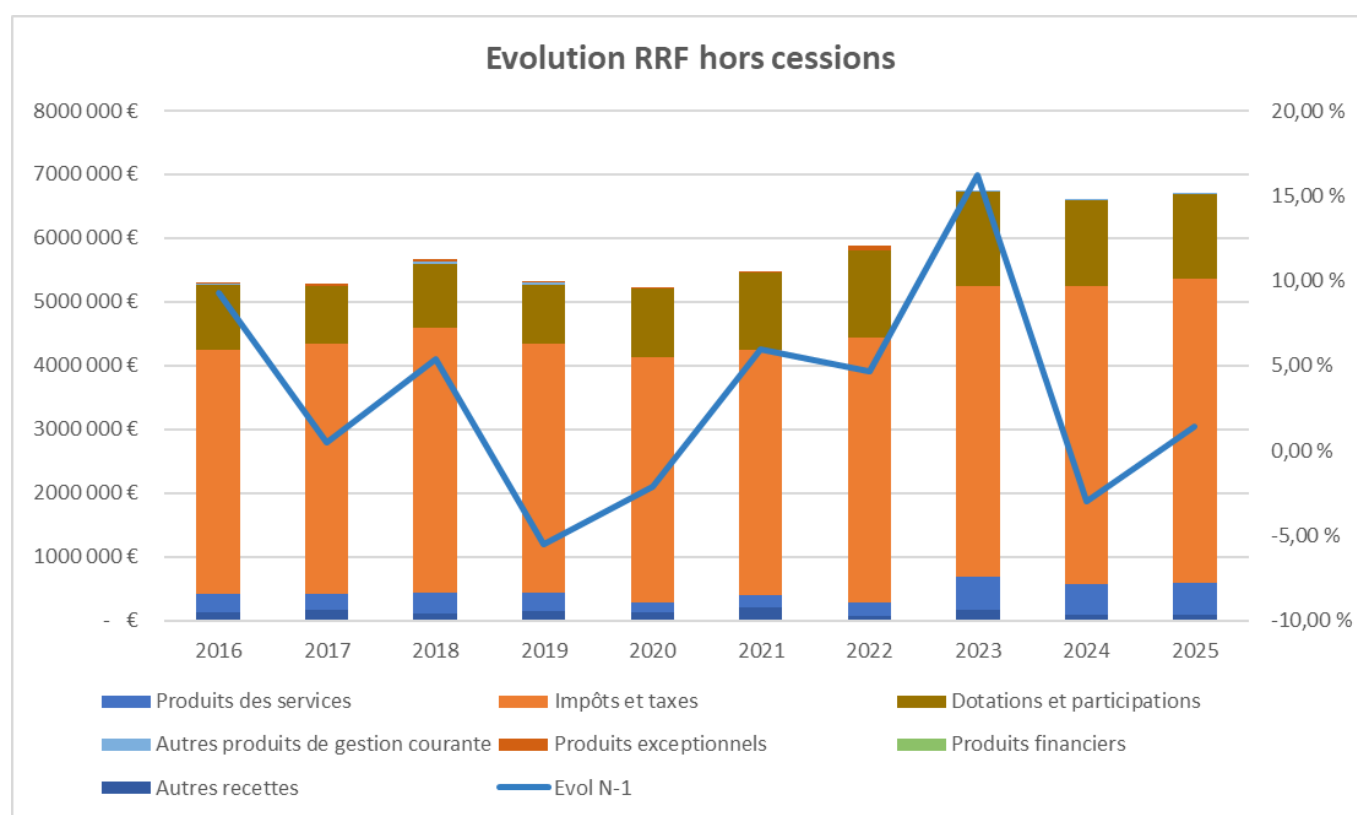
Publié le

ID : 076-217604750-20240111-DCM202405-DE

RETROSPECTIVE

PROSPECTIVE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	EVOL 23/22	EVOL 24/23
Produits des services	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	685 735 €	581 600 €	593 232 €	135,96 %	-15,19 %
Impôts et taxes	3 910 954 €	3 837 585 €	3 854 166 €	4 151 001 €	4 570 256 €	4 669 586 €	4 766 756 €	10,10 %	2,17 %
Dotations et participations	917 802 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 469 141 €	1 343 281 €	1 333 167 €	7,06 %	-8,57 %
Autres produits de gestion courante	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	17 799 €	16 400 €	16 400 €	2475,83 %	-7,86 %
Produits financiers	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €	5 043 €		-25,81 %
Autres recettes	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 445 €	91 000 €	91 000 €	115,24 %	-43,98 %
Produits exceptionnels	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	- €			-100,00 %	
Total RRF hors cessions hors prod except	5 480 309 €	5 365 464 €	5 687 290 €	5 951 141 €	6 915 005 €	6 709 011 €	6 805 597 €	16,20 %	-2,98 %
Evol N-1	-5,52 %	-2,10 %	6,00 %	4,64 %	16,20 %	-2,98 %	1,44 %		
Produits des cessions d'immobilisations				10 000 €	517 450 €	10 000 €	0 €		
Total Recettes fonctionnement	5 480 309 €	5 365 464 €	5 687 290 €	5 961 141 €	7 432 455 €	6 719 011 €	6 805 597 €	24,68 %	-9,60 %
Evolution de CA/CA	-13,36 %	-2,10 %	6,00 %	4,82 %	24,68 %	-9,60 %	1,29 %		



Après une année pleine d'intégration des effets du périscolaire et de l'extrascolaire, les recettes réelles de fonctionnement sont projetées sans dynamisme particulier y compris au niveau de la fiscalité.

Vue détaillée :

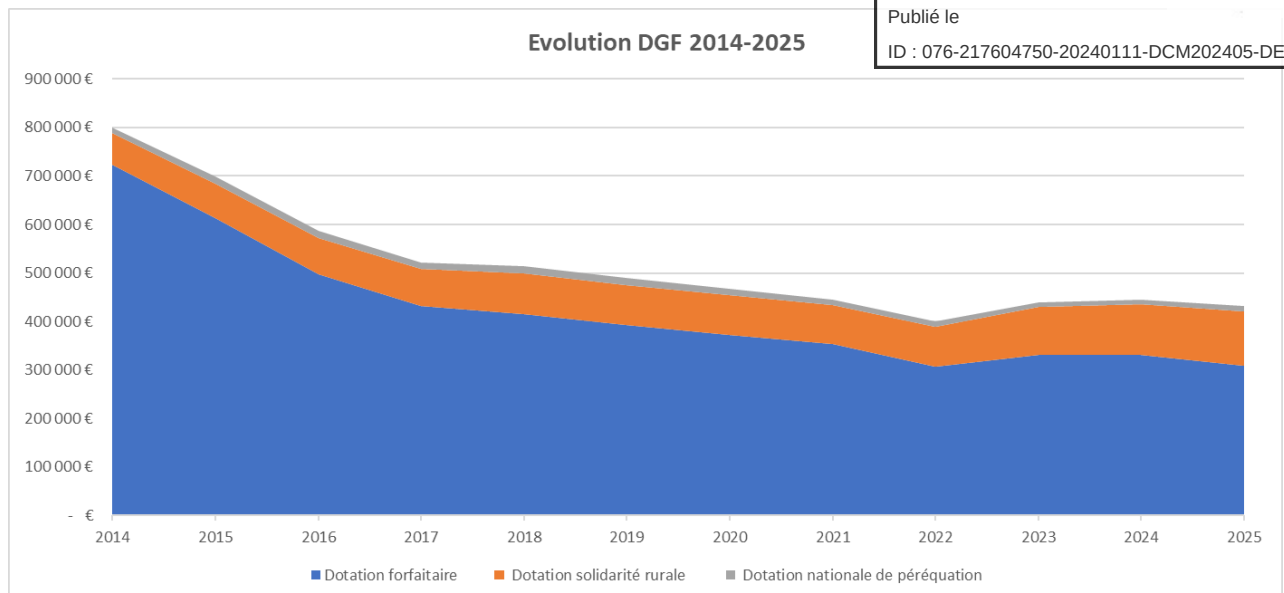
	Rétrospective				Prospective			Evol 23/22	Evol 23/24
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Atténuation de charges (chap 013)	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 445 €	91 000 €	91 000 €	115,24%	-43,98%
Produits des services (chap 70)	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	685 735 €	581 600 €	593 232 €	135,96%	-15,19%
Produit des taxes directes (73111)	3 197 624 €	3 244 507 €	3 111 589 €	3 408 701 €	3 815 504 €	3 952 230 €	4 045 776 €	11,93%	3,58%
Rôles supplémentaires	40 017 € -	2 917 € -	8 234 €	125 470 €	- €	1 000 €	1 000 €	-100,00%	
Produit des contributions directes	3 237 641 €	3 241 590 €	3 103 355 €	3 534 171 €	3 815 504 €	3 953 230 €	4 046 776 €	7,96%	3,61%
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00%	0,00%
Fiscalité transférée	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00%	0,00%
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	65 479 €	65 479 €	65 651 €	114 593 €	65 651 €	65 651 €	65 651 €	-42,71%	0,00%
FPIC (art 73223)	103 746 €	113 403 €	112 558 €	- €	106 197 €	106 197 €	106 197 €		0,00%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	1 661 €	1 141 €	1 783 €	1 458 €	2 605 €	1 500 €	1 545 €	78,68%	-42,42%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	95 495 €	117 472 €	118 886 €	134 621 €	173 752 €	178 965 €	182 544 €	29,07%	3,00%
Taxes sur la publicité (art 7368)	46 944 €	32 291 €	47 672 €	- €	89 000 €	46 000 €	46 000 €		-48,31%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	296 434 €	202 656 €	340 707 €	302 603 €	247 939 €	247 939 €	247 939 €	-18,06%	0,00%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	- € -	0 € -	0 €	- €	6 054 €	6 550 €	6 550 €		8,19%
Impôts et taxes (chap 73)	3 910 954 €	3 837 585 €	3 854 166 €	4 151 001 €	4 570 256 €	4 669 586 €	4 766 756 €	10,10%	2,17%
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	392 515 €	372 746 €	353 896 €	306 789 €	331 145 €	330 289 €	308 087 €	7,94%	-0,26%
Dotation de solidarité rurale - DSR (art 74121 et 74122)	83 142 €	82 395 €	80 062 €	82 968 €	98 102 €	104 758 €	112 441 €	18,24%	6,78%
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	14 609 €	13 148 €	11 833 €	10 650 €	9 585 €	10 196 €	11 419 €	-10,00%	6,38%
FCTVA (art 744)	624 €	6 521 €	8 613 €	2 170 €	4 651 €	4 651 €	4 651 €	114,29%	0,00%
Participations (art 747)	275 587 €	325 290 €	298 503 €	356 195 €	624 196 €	485 000 €	485 000 €	75,24%	-22,30%
Compensations TFB Locaux industriels	- €	- €	261 664 €	270 695 €	302 602 €	314 706 €	322 888 €	11,79%	4,00%
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	121 082 €	258 565 €	171 832 €	321 398 €	70 354 €	70 175 €	70 175 €	-78,11%	-0,25%
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	30 244 €	28 506 €	28 506 €	21 381 €	28 506 €	23 506 €	18 506 €	33,32%	-17,54%
Autres dotations (autres articles chap 74)	-	0 €	- €	0 €	- €	- €	- €	-100,00%	
Dotations	917 803 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 469 141 €	1 343 281 €	1 333 167 €	7,06%	-8,57%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	17 799 €	16 400 €	16 400 €	2475,83%	-7,86%
Total des recettes de gestion courante	5 446 173 €	5 344 864 €	5 668 080 €	5 890 029 €	6 905 376 €	6 701 867 €	6 800 554 €	17,24%	-2,95%
Produits financiers (chap 76)	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €	5 043 €		-25,81%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	- €	- €	- €	10 000 €	517 450 €	10 000 €	- €	5074,50%	-98,07%
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	- €	- €	- €	-100,00%	
Recettes diverses	-	0 €	- € -	0 €	- €	- €	- €		
Produits induits des investissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
Autres recettes d'exploitation	34 136 €	20 599 €	19 210 €	71 112 €	527 079 €	17 144 €	5 043 €	641,19%	-96,75%
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 480 309 €	5 365 464 €	5 687 290 €	5 961 141 €	7 432 455 €	6 719 011 €	6 805 597 €	24,68%	-9,60%

A.1.1 Evolution des principales dotations et participations (Chapitre 74)

La DGF (dotation globale de fonctionnement)

Au titre des mesures exceptionnelles de 2023, la Dotation forfaitaire composante de la DGF n'a pas été écartée ce qui explique une légère stagnation des montants sur la projection 2023 à 331 K€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	722 987 €	613 343 €	497 400 €	432 092 €	415 400 €	392 515 €	372 746 €	353 896 €	306 789 €	331 145 €	330 289 €	308 087 €
Dotation solidarité rurale	64 858 €	70 787 €	73 741 €	75 710 €	82 820 €	83 142 €	82 395 €	80 062 €	82 968 €	98 102 €	104 758 €	112 441 €
Dotation nationale de péréquation	12 307 €	14 768 €	15 030 €	13 527 €	16 232 €	14 609 €	13 148 €	11 833 €	10 650 €	9 585 €	10 196 €	11 419 €
Total DGF	800 152 €	698 898 €	586 171 €	521 329 €	514 452 €	490 266 €	468 289 €	445 791 €	400 407 €	438 832 €	445 243 €	431 947 €
	-	101 254 € -	112 727 € -	64 842 € -	6 877 € -	24 186 € -	21 977 € -	22 498 € -	45 384 € -	38 425 € -	6 411 € -	13 296 € -
							331 863 € -	354 361 € -	399 745 € -	361 320 € -	354 909 € -	368 205 € -



2024 sera également une année de légère évolution avant que le rythme de l'écroulement ne reprenne comme projeté dans le tableau ci-dessous ; la DGF 2024 sera pratique équivalente à la DGF 2021.

▪ Les compensations

Les dotations de compensation versées par l'Etat notamment au titre de la taxe foncière sur le bâti pour les locaux industriels connaissent une évolution de 7% en lien avec l'augmentation des bases qui s'élève à 12% en 2023. Les compensations marquent un recul en 2024 avec -18%

Pour mémoire, il avait été évoqué un filet de sécurité à hauteur de 140K€ en 2023 ainsi que la possibilité de demander un acompte. La Commune n'a pas souhaité prendre cet acompte dans l'attente de la stabilisation des données par Bercy. Après notification en automne, la Commune de Franqueville-Saint-Pierre comme beaucoup d'autres communes n'a pas été retenue comme éligible.

▪ Les participations (versements subventions CAF, Département, Métropole...)

Le CA prévisionnel 2023 met en exergue une évolution notoire des participations de plus de 75% en 2023. En effet, la participation CAF abonde également au titre des activités péri et extrascolaires reprises en régie en juin 2022 et effectives en septembre 2022.

Rapporté avec l'intégration des rattachements de produits, l'évolution des participations CAF serait de +23%, près de 84K€ de participations n'ont pu être rattachées à l'exercice 2022.

Pour le périscolaire et l'extrascolaire, l'impact en année pleine est de 121K€ de subvention versée par la CAF avec le bonus territoire. Pour 2024-2025, les recettes sont projetées de manière stable.

A.1.2 Evolution des contributions directes et de la fiscalité transférée

	Rétrospective					Prospective		Evol 23/22	Evol 23/24
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Produit des taxes directes (73111)	3 197 624 €	3 244 507 €	3 111 589 €	3 408 701 €	3 815 504 €	3 952 230 €	4 045 776 €	11,93%	3,58%
Rôles supplémentaires	40 017 €	-	2 917 €	8 234 €	125 470 €	- €	1 000 €	-100,00%	
Produit des contributions directes	3 237 641 €	3 241 590 €	3 103 355 €	3 534 171 €	3 815 504 €	3 953 230 €	4 046 776 €	7,96%	3,61%
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00%	0,00%
Fiscalité transférée	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00%	0,00%
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	65 479 €	65 479 €	65 651 €	114 593 €	65 651 €	65 651 €	65 651 €	-42,71%	0,00%
FPIC (art 73223)	103 746 €	113 403 €	112 558 €	- €	106 197 €	106 197 €	106 197 €		0,00%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	1 661 €	1 141 €	1 783 €	1 458 €	2 605 €	1 500 €	1 545 €	78,68%	-42,42%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	95 495 €	117 472 €	118 886 €	134 621 €	173 752 €	178 965 €	182 544 €	29,07%	3,00%
Taxes sur la publicité (art 7368)	46 944 €	32 291 €	47 672 €	- €	89 000 €	46 000 €	46 000 €		-48,31%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	296 434 €	202 656 €	340 707 €	302 603 €	247 939 €	247 939 €	247 939 €	-18,06%	0,00%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	- €	0 €	0 €	- €	6 054 €	6 550 €	6 550 €		8,19%
Impôts et taxes (chap 73)	3 910 954 €	3 837 585 €	3 854 166 €	4 151 001 €	4 570 256 €	4 669 586 €	4 766 756 €	10,10%	2,17%

Le CA prévisionnel 2023 est projeté avec une augmentation du Chapitre 73 « Impôts et taxes » à hauteur de + 10% soit +419K€ ; quant à l'exercice 2024, ce dernier est projeté à +2%.

Les taxes sont globalement projetées à un niveau stable sauf les droits de mutation qui connaissent un recul dès 2023 de -18% soit – 55K€.

Dans le cadre de la prospective, le scénario choisi est de consolider ce recul sur deux ans afin de prendre en compte les difficultés rencontrées par le marché immobilier avec une baisse notoire des transactions.

A.1.3 Evolution des autres contributions directes (hors fiscalité directe) et des produits exceptionnels

	Rétrospective					Prospective		Evol 23/22	Evol 23/24
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Atténuation de charges (chap 013)	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 445 €	91 000 €	91 000 €	115,24%	-43,98%
Produits des services (chap 70)	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	685 735 €	581 600 €	593 232 €	135,96%	-15,19%

▪ Les atténuations de charge

Les atténuations de charge comprennent notamment les remboursements au titre de l'assurance statutaire de la collectivité.

Elles connaissent une évolution de +115% soit +86K€ projetées néanmoins de manière prudentielle en recul sur 2024 et 2025 à 91K€.

Le peu de visibilité sur l'évolution des arrêts des agents communaux conduits à la prudence et à une projection constante estimée à 91 K€ par an.

▪ Les produits de services

Les produits de services (restauration scolaire, crèche, périsco et extrascolaire, transport scolaire, spectacles...) connaissent une évolution au titre du CA prévisionnel 2023 de +136% soit + 395K€ qui doit être pondérée en prenant en compte les rattachements 2022 à +50% soit +195K€ sur 2023 puis quasi stable en 2024 et 2025.

▪ Les produits exceptionnels

A titre principal pour les produits exceptionnels l'année 2023 a été marquée par la cession d'immobilisations :

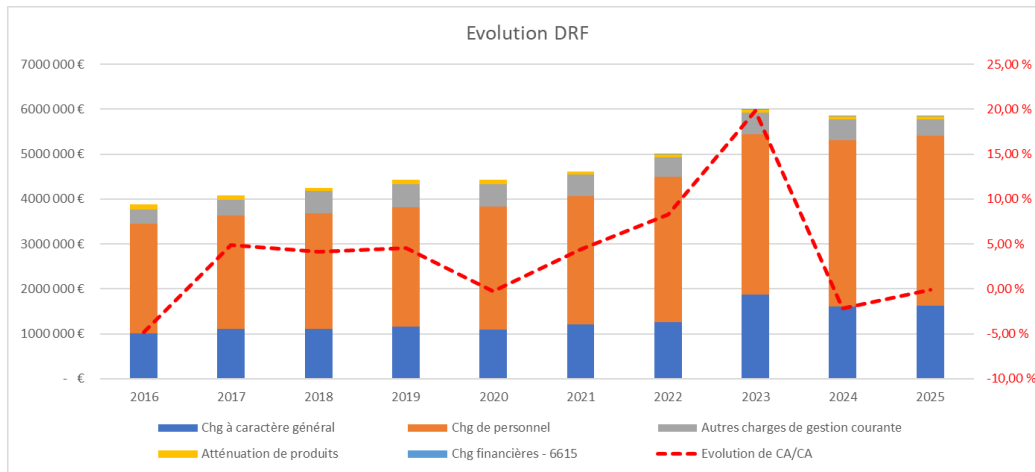
- la vente d'un terrain pour la construction d'un EHPAD pour 500 K€ ;
- la reprise de l'ancien poids lourd pour 16 200 € ;
- la reprise de l'ancien véhicule PM pour 1 250 €.

Dans le cadre de la prospective, des cessions à hauteur de 10K€ ont été projetées pour faire écho à la politique de gestion active du patrimoine communal qui a été lancée en 2023.

A.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble :

	RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	EVOL 23/22	EVOL 24/23
Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 866 647 €	1 600 000 €	1 616 000 €	48 %	-14 %
Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 940 €	3 714 000 €	3 788 280 €	10 %	4 %
Atténuation de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 173 €	62 778 €	57 368 €	9 %	-9 %
Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	373 000 €	374 290 €	14 %	-23 %
Chg financières - 6615 & ICNE	- 3 505 €	- 1 541 €	- 1 424 €	694 €	8 863 €	2 386 €	2 922 €	1177 %	-73 %
Provision	- €	- €	- €	15 786 €	8 863 €	100 000 €	40 000 €	-44 %	1028 %
Charges exceptionnelles	15 779 €	- €	4 824 €	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €		0 %
Total DRF hors charges financières	4 442 978 €	4 429 347 €	4 622 997 €	5 007 462 €	6 008 386 €	5 853 164 €	5 879 860 €	19,99 %	-2,58 %
<i>Evolution de CA/CA</i>	<i>4,54 %</i>	<i>-0,31 %</i>	<i>4,37 %</i>	<i>8,32 %</i>	<i>19,99 %</i>	<i>-2,58 %</i>	<i>0,46 %</i>		
Charges financières - intérêts	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €		
% poids charges fin sur DRF	2,95 %	2,86 %	2,35 %	1,65 %	1,62 %	1,46 %	1,43 %		
Total Dépenses fonctionnement	4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €	6 105 431 €	5 938 359 €	5 964 017 €		



Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont envisagées à – 2,58% en 2024 et projetées stables en 2025. Si l'on réintègre les effets des rattachements de charges, l'évolution n'est plus négative mais positive avec une évolution des dépenses de fonctionnement de +1,65% en 2024.

Intégration des rattachements de charges 2022

	2016	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	RATT 22	EVOL 23/22	EVOL 24/23
Chg à caractère général	1 002 070 €	1 103 570 €	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 470 926 €	1 656 647 €	1 600 000 €	1 616 000 €	210K€	12,63 %	-3,42 %
Chg de personnel	2 441 300 €	2 527 038 €	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 940 €	3 714 000 €	3 788 280 €		10,10 %	4,04 %
Atténuation de produits	120 204 €	96 554 €	95 124 €	105 250 €	76 588 €	73 413 €	59 173 €	62 778 €	57 368 €	10K€	-19,40 %	6,09 %
Autres charges de gestion courante	323 280 €	353 152 €	525 811 €	499 455 €	483 238 €	454 061 €	453 900 €	373 000 €	374 290 €	30K€	-0,04 %	-17,82 %
Chg financières - 6615	- €	- €	- 3 505 €	- 1 541 €	- 1 424 €	694 €	8 863 €	2 386 €	2 922 €			-73,08 %
Provision	- €	- €	- €	- €	- €	15 786 €	8 863 €	100 000 €	40 000 €		-43,86 %	
Charges exceptionnelles	3 490 €	- €	15 779 €	- €	4 824 €	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €			0,00 %
Total DRF hors charges financières	3 890 344 €	4 080 314 €	4 442 978 €	4 429 347 €	4 622 997 €	5 257 462 €	5 758 386 €	5 853 164 €	5 879 860 €	250K€	9,53 %	1,65 %
<i>Evolution de CA/CA</i>	<i>-4,87 %</i>	<i>4,88 %</i>	<i>4,54 %</i>	<i>-0,31 %</i>	<i>4,37 %</i>	<i>13,72 %</i>	<i>9,53 %</i>	<i>1,65 %</i>	<i>0,46 %</i>			
Charges financières - intérêts	207 694 €	155 536 €	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €			

Les résultats prévisionnels 2023 accusent une évolution de +19,99% par rapport à 2022. Pondérée par les rattachements de charges, l'évolution entre le CA 2022 et le CA 2023 est rapportée à + 9,53% ; qui s'explique notamment par l'effet « inflation » moyenné à +7% sur un an (cf panier du Maire).

Vue détaillée : sans rattachements 2022

	Rétrospective				Prospective			Evolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 23/22	Evol 23/24	moyenne
Charges à caractère général (chap 011)	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 866 647 €	1 600 000 €	1 616 000 €	48,04%	-14,28%	5,45%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 940 €	3 714 000 €	3 788 280 €	10,10%	4,04%	5,00%
Autres reversements (autres art 739)	36 846 €	49 419 €	23 784 €	20 068 €	10 410 €	10 410 €	5 000 €	-48,13%	0,00%	- 28,31%
Attribution de compensation (art 73921)	50 368 €	50 368 €	50 368 €	41 973 €	58 763 €	50 368 €	50 368 €	40,00%	-14,29%	- 9,32%
Reversement sur FNGIR (art 73923)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
FPIC (art 739223)	7 910 €	5 463 €	2 436 €	1 372 €	- €	2 000 €	2 000 €	-100,00%		28,59%
Atténuation de produit (chap 014)	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 173 €	62 778 €	57 368 €	9,08%	-9,24%	- 8,03%
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art.6521)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	53 701 €	38 467 €	39 403 €	17 633 €	71 591 €	20 000 €	20 000 €	306,00%	-72,06%	3,73%
Subventions versées (art 657)	357 759 €	350 119 €	343 529 €	311 600 €	231 438 €	224 000 €	224 000 €	-25,73%	-3,21%	1,38%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	114 351 €	110 869 €	100 306 €	94 828 €	180 871 €	129 000 €	130 290 €	90,74%	-28,68%	1,80%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	373 000 €	374 290 €	14,11%	-22,92%	1,64%
Total des dépenses de gestion courante	4 430 705 €	4 430 887 €	4 619 597 €	4 990 982 €	5 989 660 €	5 749 778 €	5 835 938 €	20,01%	-4,00%	4,61%
Intérêts de la dette (art 66111)	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €	17,16%	-12,21%	- 9,55%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 3 505 €	- 2 073 €	- 2 678 €	- 705 €	- 2 209 €	- 3 614 €	- 3 078 €	-413,38%	-263,64%	
Autres charges financières (autres articles chap 66)	- €	532 €	1 254 €	- 0 €	6 654 €	6 000 €	6 000 €		-9,83%	28,60%
Charges exceptionnelles (chap 67)	15 779 €	- €	4 824 €	1 399 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	-28,52%	0,00%	16,50%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	- €	- €	- €	15 786 €	8 863 €	100 000 €	40 000 €	-43,85%	1028,29%	36,33%
Dépenses diverses	- 0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
Charges induites des investissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
Sous-total charges d'exploitation	143 504 €	125 347 €	112 131 €	99 313 €	115 771 €	188 581 €	128 079 €	16,57%	62,89%	- 5,14%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €	6 105 431 €	5 938 359 €	5 964 017 €	19,94%	-2,74%	4,27%

A.2.1 Evolution des charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général enregistrent une augmentation majeure sur le CA prévisionnel 2023 près de 48,04% avec + 605 K€ par rapport au CA 2022 ; pondéré à +12,63% (+185 K€) avec les rattachements de charges de 2022.

Les principaux postes de dépenses exposés sont :

La restauration scolaire qui connaît une augmentation prévisionnelle de plus de 7,8% des prix des prestations sur un an.

Ainsi, la restauration scolaire est projetée en année pleine avec un atterrissage prévisionnel à 320K€ pondéré des rattachements à 290 K€ pour 2023. Pour 2024 et 2025, la tendance est à une évolution plus minorée.

L'électricité est projetée pour 2023 à 180 K€ avec un rattrapage 2022 du fait des rattachements de charges surtout sur le P2 (la maintenance). Les années 2024 et 2025 sont quant à elles projetées sur une enveloppe similaire et ce de manière prudentielle. Quant au bouclier tarifaire, la commune est éligible à hauteur de 11K€ via le SDE 76 ; à ce jour la commune reste néanmoins en attente du versement de cette compensation.

Le Gaz (chauffage urbain) a fait l'objet d'une problématique depuis plusieurs exercices de facturation de la part du prestataire. Après, un travail conséquent de la part des services et de l'AMO qui accompagne la commune, la facturation est à jour à près de 100 K€. La projection est maintenue pour les années 2024 et 2025.

De manière générale, le chapitre 011 a été, sur les postes de dépenses inhérents aux achats courants, largement impacté par l'inflation (+7%) ainsi que les ruptures d'approvisionnement et augmentations de matière première notamment à l'instar du carburant qui passe à 26K€ sur le CA prévisionnel 2023 avec une projection 2024 à 30 K€.

Devant les augmentations significatives au titre des charges prospective financière intègre de manière pérenne les enjeux du plan de sobriété communale. Un travail important des services sur un double objectif de contenir les dépenses de charges à caractère général autour de 2% en 2024 puis stable sur les exercices suivants en réinventant les pratiques et les recherches de financement des différents projets tout en maintenant une qualité de service rendu.

A.2.2 Evolution des charges de personnel (Chapitre 012)

Structure des effectifs communaux en 2023 :

catégories

A	4	4,12%
B	15	15,46%
C	78	80,41%
	97	100,00%

sexe

Femmes	68	70,10%
Hommes	29	29,90%
	97	100,00%

statuts

Titulaires	59	60,82%
Non Titulaires	38	39,18%
	97	100,00%

filières

ADMINISTRATIVE	23	23,71%
TECHNIQUE	39	40,21%
ANIMATION	17	17,53%
POLICE	3	3,09%
MEDICO SOCIALE	15	15,46%
	97	1

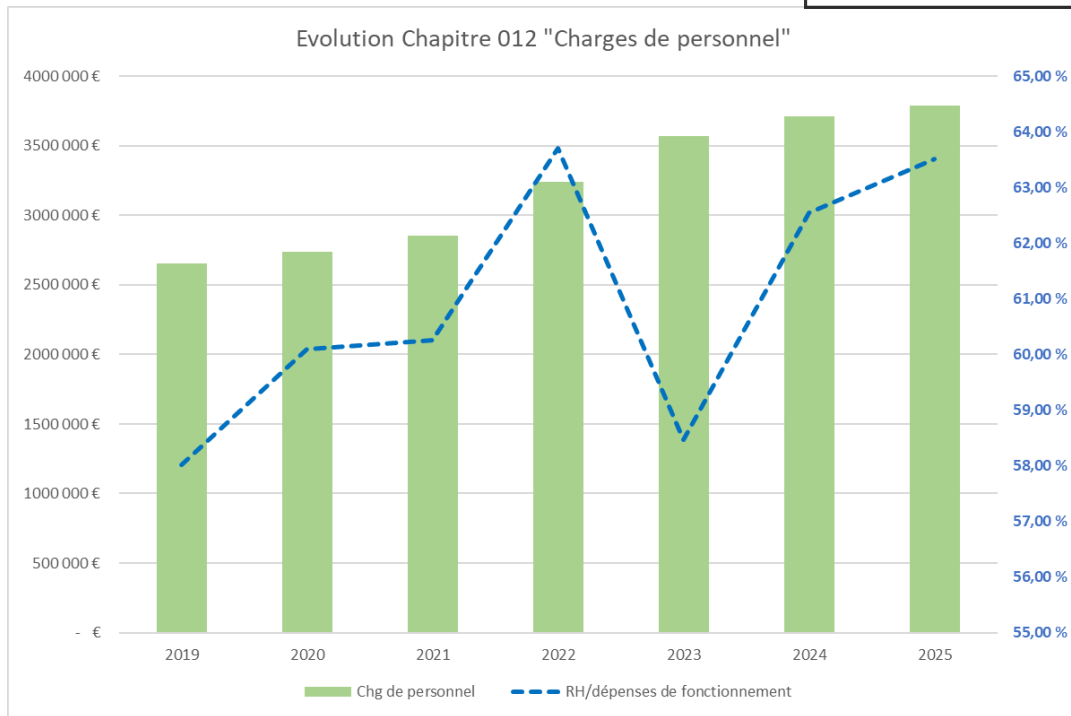
Evolution du nombre de postes permanents

au 1er janvier

2023	2024
90	97

Absentéisme – évolution 2022 - 2023 :

	2022	2023
Nombre de jours d'arrêt (calendaires)	5167	5703
Nombre d'agents concernés	83	69
Taux d'absentéisme	17%	17%



Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
58,01 %	60,09 %	60,25 %	63,7 %	58,47 %	62,54 %	63,52 %

La progression de la masse salariale en 2023 reflète les mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat des agents publics face à l'inflation.

✓ **Augmentations du SMIC et de l'Indice Minimum de Traitement**

Le SMIC mensuel brut a été augmenté à deux reprises au cours de l'année 2023 :

- 1,81% au 1^{er} janvier

L'indice minimum de traitement des agents publics a été relevé en conséquence, et fixé à l'indice majoré 353.

- 2,22% au 1^{er} mai

L'indice minimum de traitement des agents publics a été relevé en conséquence, et fixé à l'indice majoré 361

✓ **Revalorisation des grilles indiciaires de début de carrière en catégorie C et B**

Les grilles indiciaires de début de carrière en catégorie C et B ont été revalorisées afin de rétablir une progressivité des rémunérations.

Cette mesure a concerné près de 18 agents de la collectivité, dont l'indice majoré a augmenté de 1 à 9 points mensuels.

✓ **Augmentation de la valeur du point d'indice**

A la suite du dégel historique du point de l'indice de traitement des agents publics au 1^{er} juillet 2022, le point d'indice a à nouveau été augmenté de 1,5% au 1^{er} juillet 2023. Il s'élève ainsi à 4,92 Euros.

- ✓ **Par ailleurs, la collectivité a procédé aux mesures humaines permettant de reconnaître et fidéliser ses agents :**
- Promotions internes et avancements de grade
 - Augmentations d'IFSE

Enfin, afin de répondre à l'évolution du service public, 7 créations de poste ont été validées par l'assemblée délibérante.

Les dépenses prévisionnelles de personnel 2024

Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2024 tiendront compte des mesures nationales déjà annoncées :

- Attribution de 5 points indiciaires à chaque échelon au 1^{er} janvier 2024
- Prévision d'augmentation d'un point du taux de cotisation des employeurs de la CNRACL au 1^{er} janvier 2024, pour atteindre 31,65% contre 30,65% actuellement

Par ailleurs, les propositions budgétaires intégreront les effets reports des mesures nationales fortes au cours de l'année 2023,

Ainsi que les éléments récurrents qui affectent la masse salariale : GVT et effet de Noria, avancements de grade et promotions internes, augmentations individuelles d'IFSE et attributions de CIA, nécessaires pour maintenir l'attractivité de la collectivité, et les créations de poste nécessaires à l'évolution des missions et de l'organisation.

Evolution projetée de la masse salariale 2023 – 2024 :

Masse salariale	2023*	2024	Différence 2024/2023	Evolution prévisionnelle
Dont traitement indiciaire	1 841 630,00	1 860 000,00	18 370 €	1,00%
Dont Régime indemnitaire	353 003,00	360 000,00	6 997 €	1,98%
Dont cotisations patronales	902 906,00	930 000,00	27 094 €	3,00%
Dont NBI	13 000,00	14 550,00	1 550 €	11,92%
	3 110 539,00	3 164 550,00		

A.2.3 Evolution des charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les charges de gestion connaissent une évolution de +14% sur 2023 pondérée par les rattachements de charges à hauteur de 30K€ soit une évolution pondérée à -19,40%.

De plus, après concertation avec le SGC (Service de Gestion Comptable – ancienne trésorerie) les dépenses informatiques en Saas pointent sur le chapitre 65 et non plus sur le Chapitre 011. C'est ce volet qui a été impacté par les rattachements de charges non opéré en 2022.

▪ Les subventions

Après, une baisse notamment liée à l'arrêt de versement de subvention à l'association Cap Loisirs en fin 2022. Le CA prévisionnel 2023 s'élève à 207K€ avec une projection à 204 K€ sur 2024 et 2025.

Quant au CCAS, la prospective est revue à la baisse de 23500 € à 20 000 € à partir de 2024 afin de prendre en compte l'excédent de fonctionnement reporté du budget du CCAS de près de 10K€. De plus, la Commune a pris en charge le volet social de la tarification municipale en 2023 par la mise en place d'une tarification au taux d'effort sur les recettes relevant de l'Education et l'Enfance Jeunesse. Le CCAS peut donc redéployer ses aides sur d'autres volets d'aides sociales.

▪ Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires restent sur une prospective stable mais prudentielle notamment pour 2024.

La contribution communale à la piscine du Plateau EST se fera par fiscalisation et non sur budget propre.

A.2.4 Evolution des atténuations de produits (Chapitre 14)

Les atténuations de produits sont principalement constituées des pénalités « Loi SRU », des attributions de compensation à la Métropole Rouen Normandie et du FPIC.

Ce chapitre a été moins impacté par les rattachements de charges soit à hauteur de 10K€ au titre des attributions de compensations. Soit une évolution pondérée de -19,40% (-14K€) ; évolution négative due à la moindre charge des pénalités de la loi SRU. (10K€ en 2023 contre près de 24 K€ en 2022).

Dans le cadre de la projection 2024/2025, l'enveloppe a été stabilisée de manière prudentielle, mais à terme elle devrait être quasiment nulle, compte tenu des efforts faits par la commune.

Les autres charges d'exploitation :

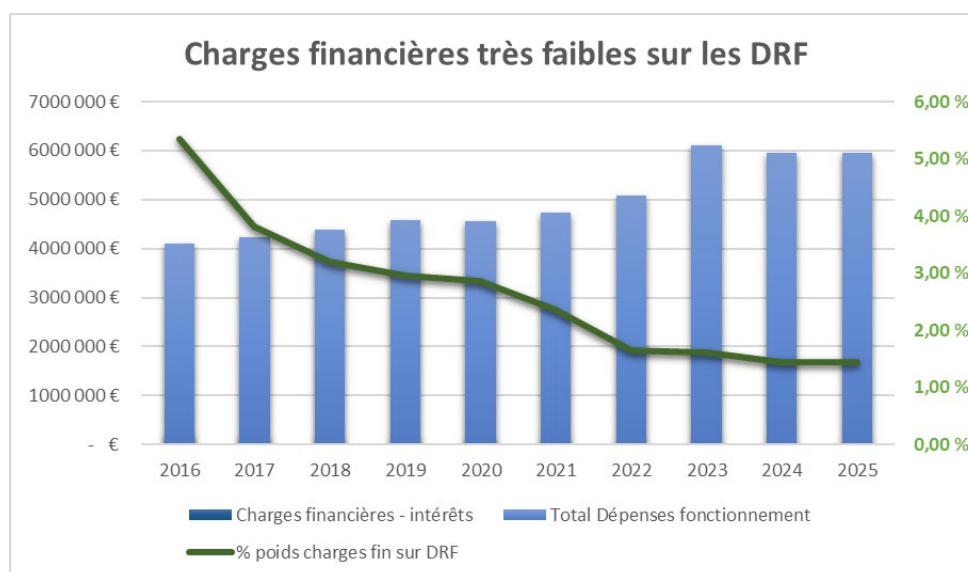
• Les charges financières

Les charges financières (intérêts de la charge de l'emprunt) sont projetées au CA prévisionnel 2023 à 97K€ soit une augmentation de +17,16% par rapport à 2022.

La prospective 2024-2025 projetée affiche un léger recul des charges financières du fait de l'extinction d'emprunts avec une diminution des intérêts lors des derniers remboursements.

La charge des intérêts de la dette reste à un niveau inférieur à 100K€.

	2016	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges financières - intérêts	207 694 €	155 536 €	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 045 €	85 195 €	84 156 €



• Les dotations aux provisions

Les provisions constituées pour risques et charges (contentieux et dépréciation de créances) ainsi que dans le cadre de la monétisation du compte épargne temps des agents communaux sont projetées sur des enveloppes en augmentation à 50 K€.

De plus, il sera provisionné 50 K€ supplémentaires afin de couvrir d'éventuelles nouvelles mesures gouvernementales impactant les ressources humaines.

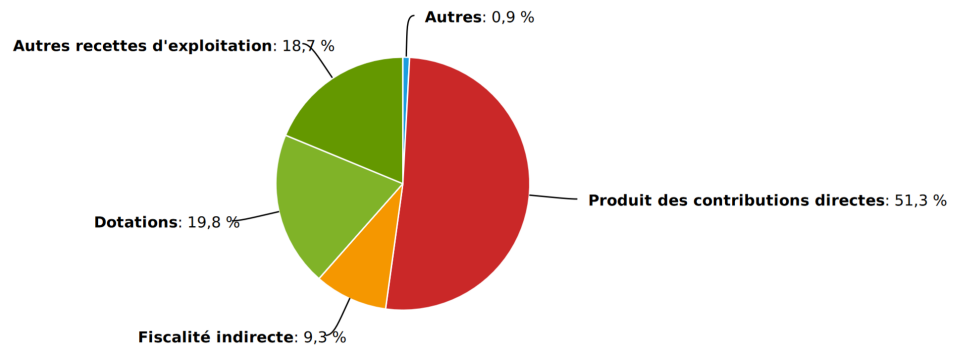
*

**

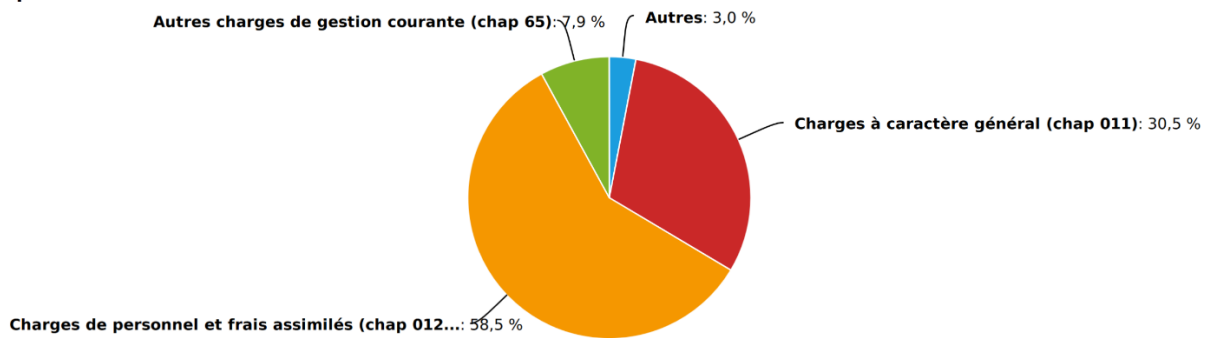
Synthèse :

Projections sur l'exercice 2023 :

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



Dans le cadre de la prospective financière et au regard du contexte qui reste inflationniste, l'objectif majeur identifié est de contenir les dépenses de fonctionnement à titre principal sur les charges à caractère général mais également au titre de la masse salariale afin de garantir un bon niveau d'autofinancement.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le PPI tel qu'il est présenté comprend les données en compte administratif y compris pour 2023 (en CA prévisionnel 2023) et les exercices 2024 et 2025 sont projetés avec incorporation des RAR 2023 sur l'exercice 2024.

Dans le cadre des précédents rapports d'orientation budgétaire, le PPI a été assumé comme ambitieux avec de nombreux projets et s'inscrivant pour certains dans une urgence avérée au regard des réhabilitations à entreprendre et des mises en sécurité à réaliser.

Ce PPI répond également à des injonctions de modernisation des outils pour répondre aux attentes de qualité de service à rendre aux Franquevillais.

C'est tout l'enjeu du PPI de Franqueville-Saint-Pierre proposé au Conseil Municipal que de traduire cette volonté, d'inscrire Franqueville-Saint-Pierre dans une dynamique porteuse de confiance dans l'avenir.

L'ambition politique de la Commune reste structurée autour de 4 axes forts :

- ***Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés ;***
- ***Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics ;***
- ***Améliorer les conditions d'accueil des enfants***
- ***Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité les équipements communaux de proximité.***

Depuis le début de la mandature, le travail mené a permis de reconstituer une capacité d'autofinancement forte et un taux d'épargne brute supérieur à 15% jusqu'en 2021. Malgré une contraction des épargnes au regard de la réalisation du PPI, le taux d'épargne brute reste satisfaisant sur 2023 et pour les exercices à venir il sera supérieur à 11% avec une amélioration en 2025 à + 12%.

Au regard des 3 ratios d'analyse financière (épargnes, stock de dette et capacité de désendettement), la commune a réussi à préserver une bonne capacité d'investissement.

La résorption du déficit chronique de la section d'investissement (-609K€ en 2020) et le travail sur le plan de financement des investissements a permis pour la première année au CA 2021 de sortir un excédent reporté sur la section d'investissement à + 182K€ hors affectation du résultat et un report d'excédent à +558K€ sur 2022.

Ce qui permet avec ces clés de financements de préserver une bonne qualité d'investissement. Néanmoins, le contexte actuel reste encore en tension

La seule constante est d'axer les efforts sur une des seules marges de manœuvre restant soit l'autofinancement. Au regard des taux d'intérêts qui augmentent, le recours à l'emprunt doit être modéré afin de ne pas aggraver les charges d'emprunt sur la section de Fonctionnement.

L'objectif général poursuivi est la préservation pour la Commune de pour son développement, son attractivité et son vivre ensemble.

Le travail d'analyse lancé, en 2023, va être poursuivi jusqu'à la fin du mandat, afin d'ajuster ces impératifs et les capacités de la Commune ce qui a orienté les choix opérés en 2022/23 :

- Une replanification de certaines opérations pour lesquelles les études n'étaient pas encore lancées ou qui risquaient de subir de très fortes tensions d'approvisionnement ;
- Le maintien des opérations déjà engagées ainsi que celles plus structurantes ou indispensables à la mise en sécurité/conformité ;
- La mise en œuvre du plan de sobriété communal dans son volet investissement (objectifs diminution des coûts liés au chauffage, à l'électricité et à la consommation en eau) accompagnant également une démarche de transition énergétique.

B.1 LA PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS – LE PLAN PLURIANNUEL (PPI)

A plusieurs reprises le PPI a dû être réajusté afin d'intégrer des dépenses nouvelles ainsi que l'évolution des enveloppes initialement fléchées pour les opérations les plus importantes à l'instar de l'Autorisation de Programme « Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury ».

Au titre du PPI 2023 (CA prévisionnel 2023), les réalisations ont été très conséquentes à savoir 91% du BP 2023 consolidé avec une exécution qui s'élève à plus de 4,08 M€.

Ainsi, les grosses opérations du PPI ont, pour l'essentiel, été réalisées sur 2023, comme présenté synthétiquement, les RAR 2023 étant très résiduels sur l'ensemble :

PPI CA Prev 2023			
	CA prev 23	RAR 23	
↳ Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés	399 422 €	2 082 €	
↳ Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	188 506 €	2 082 €	
Acquisition matériel téléphonie IP - VOIP	59 671 €	-	
Borne tactile Mairie	-	-	
Parc PC & vidéo proj - sites communaux	24 544 €	-	
Sécurité informatique - clés	-	2 082 €	
↳ Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	310 887 €	-	
Acquisition d'un tracteur balayeuse remorque groupe d'arrosage et plateau de coupe	-	-	
Équipements divers (Services Techniques, Salles communales & Restauration scolaire)	34 158 €	-	
↳ Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	206 491 €	212 471 €	
Aire de jeux	43 702 €	-	
Aménagements espaces publics (EHPAD)	-	-	
Budget participatif - aménagement espace public	-	-	
Sanitaires extérieurs	-	-	
↳ Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	47 700 €	-	
Création d'une réserve d'eau pluviale + récupérateurs sites communaux	-	-	
Création et installation de Jardins ouvriers	-	-	
Radar - PM	-	-	
Végétalisation - Aménagements extérieurs	-	2 667 €	
↳ Améliorer les conditions d'accueil des enfants	49 034 €	-	
↳ Modernisation des matériels et des équipements scolaires	24 921 €	-	
Mobilier crèche	1 472 €	-	
Parc PC & vidéo proj écoles	23 449 €	-	
↳ Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	1 320 €	-	
Serveurs informatiques écoles	1 320 €	-	
↳ Réhabilitation des équipements scolaires	12 600 €	-	
EPL1 : Réhab rénov (diag, volet thermique, accessibilité, cantine, mise aux normes sanitaires, préau)	12 600 €	-	
↳ Sécurisation des sites scolaires et abords	10 193 €	-	
Travaux bats scolaires sécur	10 193 €	-	
↳ Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	3 434 906 €	56 475 €	
↳ Entretien des bâtiments communaux	120 579 €	-	
Chauffage P3	120 579 €	-	
↳ Mise en sécurité des bâtiments communaux	402 756 €	56 475 €	
Accessibilité	157 151 €	54 018 €	
Défibrillateurs	4 536 €	-	
Démolition des anciens ateliers municipaux	540 €	-	
Eglise Saint Pierre	-	2 457 €	
↳ Réhabilitation des bâtiments communaux	2 911 532 €	-	
Complexe sportif : Réhabilitation (AP CP)	2 445 303 €	-	
Vestiaire de foot : Réhabilitation	15 476 €	-	
↳ Transition énergétique	-	-	
Total Général	4 089 852 €	271 028 €	

Le PPI tel que projeté pour 2024/2025 s'établit à 2,3 M€ pour 2024 et 2,1 M€ pour 2025.

En fonction des éléments contextuels et des contraintes budgétaires, des opérations pourraient être ajustées ou au besoin lissées sur l'exercice 2025.

	PPI 2021	PPI 2022	PPI 2023	PPI 2024	PPI 2025	CUMUL PPI
Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés	109 859 €	114 007 €	399 422 €	172 012 €	10 000 €	805 300 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	66 124 €	54 045 €	88 535 €	77 012 €	5 000 €	290 716 €
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	43 735 €	59 962 €	310 887 €	95 000 €	5 000 €	514 584 €
Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	47 302 €	103 931 €	206 491 €	752 804 €	30 000 €	1 140 528 €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	13 198 €	10 000 €	73 435 €	497 404 €		594 037 €
Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	- €	- €	47 700 €	45 000 €		92 700 €
Préserver la tranquillité des espaces publics	15 018 €	88 345 €	85 357 €	187 733 €		376 452 €
Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	19 086 €	5 586 €	- €	22 667 €	30 000 €	77 339 €
Améliorer les conditions d'accueil des enfants	81 231 €	11 671 €	49 034 €	324 400 €	460 000 €	926 335 €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	27 262 €	10 654 €	24 921 €	30 000 €	10 000 €	102 837 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	21 882 €	- €	1 320 €	- €		23 202 €
Réhabilitation des équipements scolaires	- €	- €	12 600 €	294 400 €	450 000 €	757 000 €
Sécurisation des sites scolaires et abords	32 087 €	1 017 €	10 193 €	- €		43 296 €
Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	520 039 €	898 674 €	3 434 906 €	1 106 010 €	1 609 000 €	7 568 629 €
Construction	2 666 €	- €	- €	- €		2 666 €
Entretien des bâtiments communaux	52 429 €	15 547 €	120 579 €	50 000 €	59 000 €	297 555 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	76 749 €	480 105 €	402 795 €	127 475 €		1 087 123 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	388 195 €	403 022 €	2 911 532 €	778 535 €	1 550 000 €	6 031 284 €
Transition énergétique	- €	- €	- €	150 000 €		150 000 €
Total général	758 431 €	1 128 283 €	4 089 852 €	2 355 226 €	2 109 000 €	10 440 792 €

Dans le cadre du PPI 2024, l'accent va être mis sur :

- La finalisation du déploiement de la vidéoprotection (phase 2) ;
- L'amélioration du cadre de vie notamment sur le volet « aménagements et entretien des espaces publics communaux »
L'enveloppe consacrée à cet axe du PPI connaît en 2024 une évolution de + 265% soit + 546K€ notamment consacrée à :
 - L'aménagement des espaces publics jouxtant l'EHPAD pour 145 K€ ;
 - L'aménagement d'aires de jeux pour 40 K€ ;
 - L'aménagement des pistes cyclables pour 40 K€ (volet végétalisation) ;
 - La mise en place d'un budget participatif en vue de l'aménagement d'espaces publics communaux pour 100 K€ ;
 - L'entretien et l'aménagement des cimetières communaux pour près de 100 K€ ;
 - Le changement d'une partie du mobilier urbain ainsi que des travaux pour la mise en place de sanitaires extérieurs aux abords des équipements publics (cf. Ragot/Douillet) pour près 70K€ ;
- La transition énergétique et le développement durable seront également au cœur de ce PPI :
 - La mise en place de récupérateurs d'eau sur les principaux sites communaux (phase 1) pour 45 K€ ;
 - L'implantation de panneaux photovoltaïques, le changement de l'éclairage de tous les bâtiments communaux et la gestion des déchets pour 150 K€.
- Les réhabilitations en cours seront sur leur finalisation pour une enveloppe globale de 778 K€ avec notamment les travaux de réhabilitation des vestiaires du Stade VION.

PPI 2024-2025

	PPI 2024	PPI 2025
Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés	172 012 €	10 000 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	77 012 €	5 000 €
Acquisition matériel téléphonie IP - VOIP	26 100 €	
Borne tactile Mairie	20 000 €	- €
Parc PC & vidéo proj - sites communaux	28 830 €	5 000 €
Sécurité informatique - clés	2 082 €	
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	95 000 €	5 000 €
Acquisition d'un tracteur balayeuse remorque groupe d'arrosage et plateau de coupe	60 000 €	
Equipements divers (Services Techniques, Salles communales & Restauration scolaire)	35 000 €	5 000 €
Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	752 804 €	30 000 €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	497 404 €	
Aire de jeux	40 000 €	
Aménagements espaces publics (EHPAD)	145 333 €	
Aménagements pistes cyclables	40 000 €	
Aménagements Place Ragot / N FLEURY	2 661 €	
Budget participatif - aménagement espace public	100 000 €	
Entretien et aménagement cimetières	99 410 €	
Mobilier urbain (bancs - poubelles - panneaux affaires) & Abris vélos	30 000 €	
Sanitaires extérieurs	40 000 €	
Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	45 000 €	
Création d'une réserve d'eau pluviale + récupérateurs sites communaux	45 000 €	
Préserver la tranquillité des espaces publics	187 733 €	
Vidéo protection	187 733 €	
Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	22 667 €	30 000 €
Végétalisation - Aménagements extérieurs	22 667 €	30 000 €
Améliorer les conditions d'accueil des enfants	324 400 €	460 000 €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	30 000 €	10 000 €
Parc PC & vidéo proj écoles	30 000 €	10 000 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	- €	
Réhabilitation des équipements scolaires	294 400 €	450 000 €
EMLL : Réhab rénov (diags, volet thermique, accessibilité, mise aux normes vestiaires, extension)	- €	200 000 €
EMLL : Réhab rénov : Etudes	48 500 €	
EPLL : Réhab rénov (diag, volet thermique, accessibilité, cantine, mise aux normes sanitaires, préau)	18 900 €	200 000 €
Mobiliers équipements divers	185 000 €	
Travaux écoles crèche restauration	42 000 €	50 000 €
Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	1 106 010 €	1 609 000 €
Construction	- €	
Entretien des bâtiments communaux	50 000 €	59 000 €
Chauffage P3	50 000 €	59 000 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	127 475 €	
Accessibilité	54 018 €	
Alarmes intrusions bats cmx	47 000 €	
Alarmes intrusions bats cmx - écoles	24 000 €	
Eglise Saint Pierre	2 457 €	
Réhabilitation des bâtiments communaux	778 535 €	1 550 000 €
Complexe sportif : Réhabilitation (AP CP)	165 000 €	
Ecole de Musique : Réhabilitation	- €	1 500 000 €
Mairie : Réhabilitation thermique, accessibilité et restructuration locaux	125 000 €	
Poste PM	6 035 €	
Travaux chauffage Douillet/Ragot	- €	
Travaux Crèche facade	2 500 €	
Travaux Ragot & Douillet facades	50 000 €	50 000 €
Vestiaire de foot : Réhabilitation	400 000 €	
Vestiaire de foot : Réhabilitation + mat EP parking	30 000 €	
Transition énergétique	150 000 €	
Eclairage LED bats cmx	5 000 €	
Panneau photovol / gestion déchets/recup et gestion eau	145 000 €	
Total général	2 355 226 €	2 109 000 €

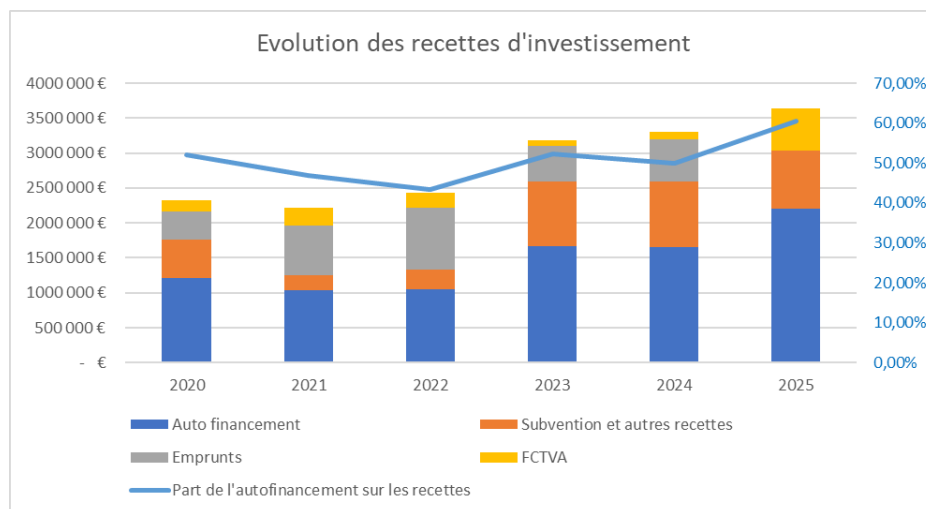
B.2 LE FINANCEMENT DU PPI

Le plan de financement du PPI se fait autour de 3 enveloppes majeures (l'autofinancement, l'emprunt et les subventions). Les années 2020 et 2021 ont dégagées plus de financements que de dépenses liées au PPI ce qui a permis la résorption du déficit d'investissement et un excédent reporté à la section de + 182 K€. Le lissage de certains travaux en 2023 a conduit l'évolution de l'excédent reporté à +558 K€ en 2022.

L'autofinancement projeté comprend l'autofinancement prévisionnel, les affectations de résultats projetés ainsi que les reports de résultats de la section d'investissement. A ce jour, la prospective reste néanmoins fragile et les évolutions probables de financements (poursuite de l'inflation, mesures gouvernementales, évolution des taux d'emprunt...) auront un effet immédiat sur le PPI tel que programmé dans ce ROB.

Evolution des recettes :

	Rétrospective							Prospective			Evolution moyenne
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
FCTVA (art 10222)	96 937 €	65 487 €	53 785 €	156 103 €	153 913 €	265 277 €	209 825 €	82 620 €	100 000 €	600 000 €	22,45%
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	29 758 €	30 873 €	1 249 €	179 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 81,81%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	11 010 €	110 383 €	553 854 €	899 102 €	441 319 €	118 845 €	198 371 €	876 268 €	900 384 €	800 000 €	61,00%
Autres immobilisations financières (chap 27)	81 838 €	85 521 €	81 838 €	118 410 €	118 411 €	97 467 €	82 760 €	55 231 €	46 675 €	37 201 €	- 8,39%
Autres recettes	40 062 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 100,00%
Sous-total des recettes d'investissement	259 605 €	292 264 €	690 726 €	1 173 794 €	713 643 €	481 589 €	490 956 €	1 014 119 €	1 047 059 €	1 437 201 €	20,94%
Emprunts déjà souscrits	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	500 000 €	- €	- €	-
Emprunts en cours	- €	- €	- €	300 000 €	400 000 €	700 025 €	880 800 €	- €	- €	- €	43,19%
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	600 000 €	- €	-
Total des recettes réelles d'investissement	259 605 €	292 264 €	690 726 €	1 473 794 €	1 113 643 €	1 181 614 €	1 371 756 €	1 514 119 €	1 647 059 €	1 437 201 €	20,94%



Evolution des dépenses :

	Rétrospective							Prospective			Evolution moyenne
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	396 901	1 598 206	2 221 037	1 840 203	1 384 526	727 084	1 128 283	4 089 075	2 354 826	2 279 000	21,43%
Sous-total dépenses d'équipement	396 901	1 598 206	2 221 037	1 840 203	1 384 526	727 084	1 128 283	4 089 075	2 354 826	2 279 000	21,43%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	633 561	591 696	544 752	802 087	506 245	518 589	560 643	621 662	645 153	604 776	- 0,52%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 030 462	2 189 903	2 765 789	2 654 888	1 890 770	1 277 020	1 688 926	4 710 737	2 999 979	2 883 776	6,93%

Plan de financement :

	Rétrospective					Prospective					Evolution
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	moyenne
FCTVA (art 10222)	96 937 €	65 487 €	53 785 €	156 103 €	153 913 €	265 277 €	209 825 €	82 620 €	100 000 €	600 000 €	22,45%
Emprunts	- €	- €	- €	300 000 €	400 000 €	700 025 €	880 800 €	500 000 €	600 000 €	- €	14,87%
Autres recettes	162 668 €	226 777 €	636 941 €	1 017 691 €	559 730 €	216 312 €	281 131 €	931 499 €	947 059 €	837 201 €	19,97%
Total des recettes réelles d'investissement	259 605	292 264	690 726	1 473 794	1 113 643	1 181 614	1 371 756	1 514 119	1 647 059	1 437 201	20,94%
Sous-total dépenses d'équipement	396 901 €	1 598 206 €	2 221 037 €	1 840 203 €	1 384 526 €	758 431 €	1 128 283 €	4 089 075 €	2 354 826 €	2 279 000 €	
Autres investissements hors PPI	- €	- €	0 €	12 598 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	633 561 €	591 696 €	544 752 €	802 087 €	506 245 €	518 589 €	560 643 €	621 662 €	645 153 €	604 776 €	
Total des dépenses réelles d'investissement	1 030 462	2 189 903	2 765 789	2 654 888	1 890 770	1 277 020	1 688 926	4 710 737	2 999 979	2 883 776	6,93%
Besoin complémentaire de financement	- 770 858 €	- 1 897 639 €	- 2 075 063 €	- 1 181 094 €	- 777 128 €	- 95 406 €	- 317 170 €	- 3 196 618 €	- 1 352 920 €	- 1 446 575 €	
Excédent reporté							182 001 €	558 608 €		171 210 €	
Autofinancement							1 055 329 €	1 667 377 €	1 650 675 €	2 203 703 €	
Ecart							920 160 €	- 970 633 €	297 755 €	928 338 €	

L'exercice 2023 ayant été très fortement mobilisé par le haut taux de réalisation des opérations (Eglise Notre-Dame, APCP Gymnase Nicolas Fleury, APCP HDV avec l'intégration de l'Agence Postale et la réalisation du Poste de Police Municipale...).

En synthèse, pour 2024, nous nous orientons vers un budget primitif qui permet de continuer à métamorphoser Franqueville-Saint-Pierre tout en faisant de la solidarité et du vivre ensemble nos fils conducteurs, mais qui reste marqué par une épargne en recul mais solide. Forts de la situation saine de notre collectivité, nous faisons face malgré un contexte incertain et tendu.

Nous voulons plus que jamais poursuivre les investissements nécessaires pour la transition écologique et la qualité de vie tout en conservant un haut niveau de service public et un niveau de fiscalité inchangé. Comme souligné en 2023, ce choix reste toutefois fortement lié aux évolutions de la situation nationale et internationale.

BCE : banque centrale européenne
CAF : capacité d'autofinancement
CFE : cotisation foncière des entreprises
CGI : code général des impôts
CIF : coefficient d'intégration fiscale
CRFP : contribution au redressement des comptes publics
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DNP : dotation nationale de péréquation
DRF : dépenses réelles de fonctionnement
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DSR : dotation de solidarité rurale
DSU : dotation de solidarité urbaine
DUCSTP : dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle
FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPU : fiscalité professionnelle unique
LPFP : Loi de programmation des Finances publiques
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole
PLF 2022 : Projet de Loi de Finances pour 2022
PPI : plan pluriannuel d'investissement
RFR : revenu fiscal de référence
RRF : recettes réelles de fonctionnement
TFPB : taxe foncière propriété bâtie
TFPNB : taxe foncière propriété non bâtie
TH : taxe d'habitation